



HAL
open science

Ce que les ruines racontent d'une insurrection. Morales du vol et de la violence au Burkina Faso pendant les journées insurrectionnelles des 30 et 31 octobre 2014

Vincent Bonnecase

► **To cite this version:**

Vincent Bonnecase. Ce que les ruines racontent d'une insurrection. Morales du vol et de la violence au Burkina Faso pendant les journées insurrectionnelles des 30 et 31 octobre 2014. *Sociétés politiques comparées*, 2016, 38. halshs-02074860

HAL Id: halshs-02074860

<https://shs.hal.science/halshs-02074860>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Ce que les ruines racontent d'une insurrection Morales du vol et de la violence au Burkina Faso pendant les journées insurrectionnelles des 30 et 31 octobre 2014

Vincent Bonnacase
LAM/CNRS

Sociétés politiques comparées

38, jan.-avr. 2016

ISSN 2429-1714

Article disponible en ligne à l'adresse : http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n38.pdf

Citer le document : Vincent Bonnacase, « Ce que les ruines racontent d'une insurrection », *Sociétés politiques comparées*, 38, jan.-avr. 2016.



CE QUE LES RUINES RACONTENT D'UNE INSURRECTION MORALES DU VOL ET DE LA VIOLENCE AU BURKINA FASO PENDANT LES JOURNÉES INSURRECTIONNELLES DES 30 ET 31 OCTOBRE 2014 Vincent BONNECASE

A la fin du mois d'octobre 2014, une insurrection populaire a mis un terme à vingt-sept années de pouvoir exercé par Blaise Compaoré à la tête de l'État du Burkina Faso¹. Il est possible, et même essentiel, de lire cette insurrection à l'aune de ses soubassements structurels ainsi qu'à la lumière d'une longue histoire de la révolte et de l'autorité dans ce pays ouest-africain². Mais il paraît également important de s'attacher à décrire au plus près ce qui s'est concrètement passé et d'interroger ce qu'exprime le court terme de la mobilisation, en termes de pratiques de luttes, de rapport aux autorités et de conceptions du juste ou de l'injuste³. Deux journées ont plus particulièrement précipité la chute de Blaise Compaoré : le 30 octobre, alors que doit être voté un projet de révision constitutionnelle permettant au président burkinabè de se présenter pour un nouveau mandat⁴, des populations sortent en masse dans de nombreuses villes du pays, certaines pillant ou brûlant des édifices publics et des maisons de hauts dignitaires du régime ; le 31 octobre, les violences s'étendent, touchant le domicile de grands commerçants, des entrepôts de vivres ainsi que des usines, et se poursuivent jusqu'au lendemain, même après que Blaise Compaoré a annoncé sa démission. L'objectif de cet article est de revenir sur le déroulé de ces deux journées à partir des ruines qu'elles ont laissées dans l'espace urbain, et d'interroger plus particulièrement ce que ces ruines disent des morales du vol et de la violence en situation insurrectionnelle.

Si un tel questionnement se situe au carrefour de nombreuses recherches en histoire ou en sociologie des mobilisations, trois ensembles de travaux peuvent plus spécifiquement soutenir la réflexion. Le premier ensemble porte sur la violence politique et les enjeux de sa description. Une telle perspective, qu'incarne tout particulièrement l'ouvrage *Charonne* d'Alain Dewerpe⁵, invite à suivre minutieusement la chronologie des événements, jusqu'à prendre la journée comme échelle d'observation, afin de mettre au jour les logiques sociales qui la traversent. Elle invite également à appréhender la violence de rue en lien avec son traitement politique, policier et judiciaire dans une société donnée : à travers ce prisme, cette violence, plutôt que de se laisser analyser sous le mode de l'« accident » ou du « dérapage », apparaît largement

¹ Merci à Mouni Lemba qui m'a accompagné sur ce terrain déambulatoire. Merci également à Arouna Sankara et à A. Ouédraogo pour l'aide qu'ils m'ont apportée, l'un à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso.

² Pour une mise en perspective de l'insurrection burkinabè dans une plus longue histoire du pouvoir et de sa contestation, voir R. Banégas, « Burkina Faso : politique de la "rue-cratie" et vigilantisme citoyen au Burkina Faso », *Les Études du CERI*, 2016 [à paraître] ; V. Bonnecase, « Sur la chute de Blaise Compaoré. Autorité et colère dans les derniers jours d'un régime », *Politique africaine*, 137, 2015, pp. 151-168 ; L. Chouli, « L'insurrection populaire et la transition au Burkina Faso », *Review of African Political Economy*, 42 (153), 2015, pp. 148-155 ; M.-S. Frère et P. Englebert, « Burkina Faso. The Fall of Blaise Compaoré », *African Affairs*, 114 (455), 2015, pp. 295-307.

³ J. Gavelle, J. Siméant et L. Traoré « Le court terme de la légitimité : prises de position, rumeurs et perceptions entre janvier et septembre 2012 à Bamako », *Politique africaine*, 130, 2013, pp. 23-46 ; voir aussi, dans une perspective empirique similaire, S. Hagberg, L. Kibora, F. Ouattara et A. Konkobo, « Au cœur de la révolution burkinabè », *Anthropologie et développement*, 42, 2015, pp. 199-224.

⁴ Depuis 2000, la Constitution burkinabè limitait la durée d'exercice du pouvoir présidentiel à deux mandats consécutifs de cinq ans. Après ses victoires électorales en 2005 et en 2010, Blaise Compaoré arrivait donc au terme de la durée légale et devait modifier la Constitution pour se représenter à un nouveau mandat.

⁵ A. Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.

coproduite, sinon produite, par des dispositifs de pouvoir⁶. Le deuxième ensemble de travaux se rapporte aux rationalités morales qui peuvent se révéler dans les moments de violence individuelle ou collective – on pense aux nombreux auteurs qui ont poursuivi les réflexions d’Edward Thompson sur « l’économie morale de la foule⁷ », mais aussi à ceux qui ont repris la notion de « banditisme social » proposée par Eric Hobsbawm⁸. Ces auteurs invitent à interroger les conceptions partagées de la justice susceptibles de traverser des pratiques collectives de destruction ; ils envisagent également la possibilité d’une dimension politique et morale du vol, que l’on a vite fait de rejeter à la marge des pratiques contestataires. Le troisième ensemble de travaux traite des ruines et de leurs usages politique. C’est notamment la perspective de Winfried Sebald, développée dans ses conférences sur la « guerre aérienne » menée par les Alliés en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale⁹, et d’Eyal Weizman, dans son ouvrage consacré à la « violence humanitaire » à Gaza¹⁰ : l’un et l’autre se demandent en quoi les ruines peuvent, non seulement parler d’actes de violence extrême, mais aussi participer à la conception de récits sélectifs sur la violence et servir en cela des desseins politiques. Quand bien même les ruines qui constituent la trame de ce texte n’ont pas grand-chose à voir avec celles auxquelles s’intéressent ces deux auteurs (sinon qu’elles résultent d’actes de destruction¹¹), il s’agira également d’appliquer ce double questionnement aux traces matérielles laissées par l’insurrection burkinabè d’octobre 2014.

Prendre les ruines comme trame narrative pour raconter cette insurrection ne signifie pas, toutefois, se focaliser sur les seules « preuves » de la violence au détriment des « témoignages », en partant de l’idée que les « bâtiments détruits parleraient par eux-mêmes », de manière objective et univoque, contrairement aux « vivants¹² » : on verra au contraire qu’une ruine peut parler simultanément dans plusieurs sens à la faveur, plutôt que de son *agency*, tout au moins et plus simplement des multiples récits interprétatifs à laquelle elle donne lieu. Je m’appuierai ainsi, non seulement sur des photographies prises de ces ruines lors d’un terrain de recherche effectué six mois après l’insurrection burkinabè dans les deux principales villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, mais aussi sur des entretiens réalisés à leur proximité. Le parti pris de départ était d’interroger des non-militants (même s’il est problématique de circonscrire les limites d’une telle catégorie) : il s’agissait pour moi d’éviter de retracer un récit légitime de la « révolution » qui eût transité par les voix les plus audibles de la protestation, telles celles des membres des associations, des syndicats ou des partis engagés contre le projet de révision constitutionnelle. Dans les faits, l’essentiel des personnes que j’ai interrogées étaient des gardiens de bâtiments détruits pendant l’insurrection, des témoins de ces actes de destruction ainsi que certains de leurs protagonistes¹³.

⁶ *Ibid.*

⁷ E. Thompson, « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past and Present*, 50, 1971, pp. 76-136.

⁸ E. Hobsbawm, *Les Bandits*, Paris, La Découverte, 2008 [1^{re} éd., *Bandits*, New York, Delacorte Press, 1969] ; D. Crumme (ed.), *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, Londres, Currey, 1986.

⁹ W. G. Sebald s’appuie sur des images de ruines, non seulement pour revenir sur un passé partiellement occulté par la littérature et l’historiographie allemandes, mais aussi pour montrer que ces images ont par la suite concouru à la confection du mythe de l’« année zéro » qui pose la destruction, « non pas comme l’issue effroyable d’une aberration collective mais comme la première étape de la reconstruction réussie » (*De la destruction comme élément de l’histoire naturelle*, Arles, Actes Sud, 2004, p. 18).

¹⁰ E. Weizman, *The Least of All Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, New York, Verso, 2011. Voir aussi le travail plus général mené par Weizman et son équipe sur ce qu’ils appellent la *forensic architecture*, c’est-à-dire les méthodes d’investigation qui reconstituent des scènes de violence telles qu’elles peuvent se lire dans le construit (ou le déconstruit) architectural (<http://www.forensic-architecture.org/>).

¹¹ En appréhendant ici les ruines comme les restes d’actes de destruction violente, j’en ai une approche différente de celle qu’ont eue récemment Aïssatou Mbodj et Guillaume Lachenal dans leur beau dossier sur les ruines du développement (« Politiques de la nostalgie », *Politique africaine*, 135, 2014, pp. 5-136).

¹² Pour reprendre la distinction faite par Eyal Weizman dans *The Least of All Possible Evils...*, *op. cit.*, pp. 103-104.

¹³ L’essentiel de ces entretiens ont été faits en français, parfois mêlé d’incises en dioula ou en moré. La plupart n’ont pas été enregistrés mais simplement pris en note à la demande des personnes interrogées.

Cela m'amène à insister sur un enjeu méthodologique important. Aborder une insurrection par ses ruines permet d'avoir accès à rebours à des événements auxquels il est assez rare, comme chercheur, d'assister directement dès lors que, outre la difficulté à s'immiscer dans un moment de violences urbaines, ces dernières sont rarement prévisibles¹⁴. Mais, précisément, cet accès à rebours demande de bien distinguer deux niveaux de réalité. D'un côté, les ruines et les entretiens réalisés à leur proximité permettent de retracer, très succinctement, des faits de violence : ce qui a été cassé et ce qui ne l'a pas été, quels types de biens ont été volés, quels types de personnes ont effectué des destructions et la manière dont cela s'est fait ; elles permettent aussi de retracer des logiques spatiales dans l'évolution des mobilisations au sein de la ville, leur degré de concentration ou au contraire d'éclatement, ou encore l'articulation entre la violence contestataire et celle des dispositifs militaires ou policiers. D'un autre côté, les ruines parlent également du souvenir de la violence et de la manière dont celui-ci peut être retravaillé de façon sélective : certaines ruines peuvent ainsi être conservées, voire muséifiées ; d'autres peuvent garder les traces de plusieurs récits qui se sont accumulés les uns sur les autres, par exemple, par le biais de graffitis ; d'autres encore peuvent ne presque plus être des ruines et faire l'objet d'une reconstruction ou d'un arasage, lorsque l'on décide de détruire la trace de la destruction ; l'objet « ruine » en cela fait parler, mais parle aussi lui-même directement de la violence et de son traitement sélectif et rétrospectif.

Cela suppose en même temps d'avoir conscience de trois écueils qu'il est sans doute difficile d'éviter complètement quand il s'agit de « décrire la violence¹⁵ ». Le premier serait celui d'un tri sélectif des ruines qui aurait pour effet de produire sa propre cohérence de l'insurrection et, partant, de la violence. Du 30 octobre au 2 novembre 2014, 278 bâtiments ont fait l'objet de vols et de destructions dans l'ensemble du Burkina Faso, d'après le décompte d'une commission chargée de dresser le bilan de ces journées insurrectionnelles¹⁶. Dans ce récit, il ne sera nommé question que d'une petite quarantaine de bâtiments qui, bien que constituant une partie non négligeable de ce qui a été attaqué à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso durant les seules journées des 30 et 31 octobre, ne correspondent pas moins à une minorité de ces attaques. Si cela implique un risque de déformation des faits de violence, au moins me suis-je efforcé, durant mon terrain, de couvrir un maximum de types de bâtiments attaqués, d'actes commis et de sens conférés à ces actes. Le deuxième travers est celui des projections normatives que l'on pourrait faire sur les acteurs de ces violences, ne serait-ce qu'en les qualifiant – faut-il parler d'insurgés, d'opposants ? – et en surpolitisant l'intention supposée de leurs actes. Je m'attacherai quant à moi à désigner ces acteurs à partir des seuls actes effectués – en parlant par exemple des « assaillants » de tel bâtiment, ou des « marcheurs » de telle manifestation – et de bien différencier la question de leur intentionnalité, à laquelle je ne m'intéresserai pas, et celle des significations accordées par eux ou par d'autres à leurs actes. Le troisième travers serait de naturaliser l'usage de la violence en l'assignant à des acteurs précis dans des situations spécifiques qui seraient plus ou moins propices à une insurrection. On peut être amené, en faisant un usage rigide de la notion de « répertoire d'action » proposée par Charles Tilly¹⁷, à opposer un peu trop schématiquement des configurations ou des populations à violences et des configurations plus propices à d'autres formes d'expression contestataire, telles que la manifestation, la grève ou le meeting, comme si le vol ou la casse d'un côté et la marche et la protestation organisée de l'autre étaient nécessairement le fait d'acteurs ou de situations fondamentalement différents¹⁸. Or il me semble, à la lumière des ruines laissées par l'insurrection burkinabè, que le rapport à la violence et à sa légitimité est beaucoup plus mélangé que cela. Rendre compte de ce mélange et de cette incertitude, c'est en même temps étayer l'idée, peut-

¹⁴ Voir par exemple les nombreux travaux réalisés sur les émeutes de 2005 en France et la difficulté d'y intégrer « le point de vue des émeutiers ». Sur ce point, voir L. Mucchielli et A. Aït-Omar, « Les émeutes de l'automne 2005 dans les banlieues françaises du point de vue des émeutiers », *Revue internationale de psychosociologie*, 13 (30), 2007, pp. 137-155.

¹⁵ C. Lavergne et A. Perdocin, « La violence à l'épreuve de la description », *Tracés*, 19, 2010, pp. 5-25.

¹⁶ Gouvernement du Burkina Faso, *Conférence de presse du comité ad hoc sur les atteintes aux droits humains pendant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre et au cours des journées des 1^{er} et 2 novembre 2014 au Burkina Faso*, Ouagadougou, 25 novembre 2014.

¹⁷ C. Tilly, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *xx^e siècle*, 4, 1984, pp. 89-108.

¹⁸ Sur cette tendance à autonomiser différentes formes d'actions collectives, voir M. Offerlé, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective, xviii^e-xix^e siècles », *Politix*, 81, 2008, pp. 181-202.

être basique mais essentielle, qu'un événement eût pu ne pas se passer, ou qu'il eût pu se passer autre chose¹⁹. C'est ce que j'espère suggérer ici, en abordant neuf tableaux successifs qui reprendront le fil de ces deux journées insurrectionnelles du 30 et du 31 octobre 2014.

AVANT LE 30 (1). COLÈRES GRAPHIQUES à OUAGADOUGOU

Les murs de Ouagadougou gardent toujours, six mois après l'insurrection d'octobre 2014, une partie de ses traces graphiques : il est fréquent de tomber sur des graffitis qui, s'ils sont difficilement datables, sont de toute évidence antérieurs à la chute de Blaise Compaoré. Cela est d'autant plus remarquable que l'usage de cette arme qui, en d'autres lieux, s'insère communément dans une grammaire de la contestation²⁰, apparaît peu habituel dans les villes du Burkina Faso. Ces graffitis apportent quelques éléments, au moins hypothétiques, sur la géographie et la sociologie de la colère qui s'est exprimée en amont de l'insurrection des 30 et 31 octobre.



Avenue Bassawarga, non loin de l'aéroport

Leur localisation, tout d'abord, témoigne d'une relative dispersion de ce mode de contestation sur les murs de la ville. D'après les personnes interrogées à leur proximité, bon nombre seraient apparus « juste avant » ou « pendant » la grande marche qui, le 28 octobre, a rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes contre le projet de révision constitutionnelle dans la capitale burkinabè²¹. De fait, une partie se trouve sur le parcours de la manifestation, lequel est presque toujours le même pour les marches de protestation à Ouagadougou : celles-ci partent de la place de la Nation, lieu de mémoire insurrectionnelle (elle s'est successivement appelée la « place du 3-Janvier » après l'insurrection populaire qui, en 1966, a chassé du pouvoir le premier président du pays, Maurice Yaméogo, puis la « place de la Révolution » après la prise du pouvoir par Thomas Sankara en 1983²²), se dirigent ensuite vers la cathédrale et empruntent plusieurs grandes avenues, avant de revenir à la place de la Nation par le rond-point des Nations-Unies. Une autre

¹⁹ Voir les critiques formulées par Frederick Cooper à l'encontre des visions rétrospectives de l'histoire qui empêchent de considérer l'étendue des possibles, du point de vue des contemporains, dans un contexte donné. F. Cooper, *Le Colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, pp. 29 et suiv.

²⁰ Voir par exemple J. Peteet, « The writing on the walls : the graffiti of the Intifada », *Cultural Anthropology*, 11-2, 1996, pp. 139-159.

²¹ Cette manifestation, appelée par les partis d'opposition et les principales associations engagées contre le projet de révision constitutionnelle, a constitué l'une des plus grandes marches de protestation qu'ait jamais connues le Burkina Faso. Pour un rappel des événements en amont des journées des 30 et 31 octobre, V. Bonnacase, « Sur la chute de Blaise Compaoré... », art. cité.

²² Pour un regard synthétique sur ces événements, R. Bila Kaboré, *Histoire politique du Burkina Faso. 1918-2009*, Paris, L'Harmattan, 2003.

partie des graffitis se trouvent à proximité de lieux de pouvoir ou le long de voies qui y mènent : c'est le cas de l'avenue Bassawarga et du rond-point de la Patte-d'Oie qui conduisent à Ouaga 2000, le riche quartier administratif où se dressent le palais présidentiel, plusieurs ministères et de riches villas. Mais la majorité sont disséminés dans différents quartiers et témoignent davantage d'une appropriation populaire assez dispersée des murs de la ville que d'une action collective concentrée : de fait, après que Blaise Compaoré a annoncé, le 21 octobre, le dépôt d'un projet de loi destiné à modifier la Constitution, des actions éparpillées, telles que des rassemblements informels, le brûlage de pneus ou le blocage de rues, ont commencé à se produire dans différents quartiers de Ouagadougou, jusqu'à la grande marche du 28 octobre.



Face à l'état-major



Sous le pont de l'échangeur de Ouaga 2000

Le contenu des inscriptions, ensuite, évoque également une dispersion, non pas seulement spatiale, mais aussi du profil des graffiteurs. Si la quasi-totalité des graffitis concerne directement l'ancien président burkinabè ou son parti, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), ils peuvent être écrits en français mais aussi en anglais (« CDP game over ») ou en moré (« Nii kouda », ce qui signifie « assassin ») ; le français, écrit en lettres capitales, reste toutefois plus fréquent, comme s'il s'agissait de détourner ou de disputer au pouvoir l'usage de la graphie officielle, ainsi que l'interprète Julien Bonhomme dans un tout autre contexte²³. Outre les mots, on peut aussi voir des têtes de Blaise Compaoré, peintes au pochoir et barrées à la croix rouge. Les registres de langues, enfin, sont assez divers : les invectives familières

²³ J. Bonhomme, « Dieu par décret. Les écritures d'un prophète africain », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 64 (4), 2009, p. 912.

(« Blaise, dictateur, fais chier », « Fils de pute » ou encore « Blaise bâtard ») se mêlent à des métaphores empruntées au contexte épidémiologique que connaît alors l'Afrique de l'Ouest (« Blaise = Ebola »), à diverses reprises de la phraséologie des printemps arabes (« Blaise dégage »), mais aussi à des qualificatifs qui s'ancrent davantage dans l'histoire politique du pays : le terme récurrent d'« assassin » évoque ainsi plusieurs morts emblématiques dans l'imaginaire de la contestation au Burkina Faso, en particulier Thomas Sankara et le journaliste Norbert Zongo, respectivement assassinés en 1987 et en 1998, mais aussi des figures importantes de la mémoire des luttes scolaires et universitaires, tels Blaise Sidiani et Emile Zigiani tués en 1995, Fabien Niébé tué en 2000 et Justin Zongo tué en 2011²⁴.

AVANT LE 30 (2). LE PRÉSIDENT DÉBOULONNÉ À BOBO-DIOULASSO

Si l'on ne trouve guère trace de graffitis à Bobo-Dioulasso, un signe visuel fort demeure des jours qui ont précédé l'insurrection : l'absence de la statue de Blaise Compaoré qui trônait à côté de celle de Mouammar Kadhafi au milieu de la place Lafiabougou – ou du rond-point « Blaise et Kadhafi », ainsi qu'on la nommait usuellement. C'est au cours de la grande marche du 28 octobre 2014, à laquelle ont appelé les syndicats, les associations et l'opposition politique, que la statue de Blaise Compaoré a été déboulonnée, même si celle-ci ne se trouvait pas sur le parcours de la manifestation. Pareille action parle aussi du caractère éclaté d'une colère qui échappe alors, ne serait-ce que sur le plan spatial, aux organisations.

A l'instar des manifestations ouagalaises, les marches de protestation suivent souvent le même parcours à Bobo-Dioulasso, partant de la place Tiéfo-Amoro (où se trouve la gare de train) ou de la place de l'Hôtel-de-Ville (où est située la bourse du travail) pour rejoindre le grand boulevard de la Révolution. La marche du 28 octobre, en l'occurrence, devait partir de la place Tiéfo-Amoro pour se diriger vers ce dernier avant de revenir vers la place, où un meeting de l'opposition était prévu. Le rond-point « Blaise et Kadhafi » ne se figurait pas sur le parcours annoncé. Quelques jours avant, le chef de file de l'opposition politique avait invité les manifestants à se « rendre au point initial de rassemblement », à « éviter tout rassemblement parallèle en quelque lieu que ce soit, avant pendant et après la marche », et à « regagner leur domicile dans le calme une fois la manifestation terminée²⁵ ». Or, force est de constater que ces consignes n'ont pas été respectées : ainsi que le raconte un habitant, « les organisateurs ne contrôlaient plus rien et ne maîtrisaient même plus l'itinéraire, c'était les marcheurs qui maîtrisaient l'itinéraire, [...] ils sont partis dans toutes les directions²⁶ ». C'est précisément au cours d'une de ces marches parallèles qu'un groupe de marcheurs a déboulonné la statue de Blaise Compaoré, avant de la piétiner au sol et de la frapper avec des bâtons, laissant un vide qui, le lendemain, a fait la une de la presse nationale d'opposition²⁷.

Les débouonnages de statue tiennent souvent une place importante dans les imageries révolutionnaires, surtout lorsqu'ils interviennent alors que le pouvoir contesté est toujours en place²⁸ : le vide laissé par la statue déchu peut facilement apparaître, à rebours, révélateur d'un effondrement annoncé. Mais il importe de ne pas donner à ce vide un sens rétrospectif, comme s'il signifiait une issue inéluctable : quand, le 28 octobre, la statue de Blaise Compaoré tombe sous les coups de manifestants, le vrai Blaise est toujours en place, face à un vaste mouvement de colère qui s'inscrit dans le sillage d'autres grandes confrontations entre le pouvoir et la rue – confrontations dont le président burkinabè est jusqu'alors toujours sorti

²⁴ Sur ces morts restés emblématiques, voir L. Chouli, *Burkina Faso 2011. Chronique d'un mouvement social*, Lyon, Tahin Party, 2012, pp. 48-50.

²⁵ « Journée de protestation d'aujourd'hui. Les consignes du CFOP », *L'Observateur*, 28 octobre 2014.

²⁶ Entretien avec A., journaliste de radio, Bobo-Dioulasso, 43 ans, 4 avril 2015.

²⁷ « La statue de Blaise déboulonnée à Bobo-Dioulasso », *L'Observateur*, 29 octobre 2014.

²⁸ Sur le débouonnage des statues et leurs mises en mémoire dans un contexte postcommuniste, voir A.-M. Losonczy, « Le patrimoine de l'oubli. Le "parc-musée des Statues" de Budapest », *Ethnologie française*, 29 (3), 1999, pp. 445-452.

vainqueur²⁹. C'est ensuite que la scène de cette statue présidentielle, abattue et frappée au sol avec des bouts de bois, a acquis un statut prémonitoire, d'autant qu'elle a été filmée sur de multiples téléphones portables et a été depuis beaucoup diffusée, par le biais des nombreux DVD vendus dans la rue pour « raconter la révolution³⁰ ». L'espace laissé vacant sur le socle désormais dissymétrique porte lui-même la trace durable d'un événement localement vécu comme fondateur.



Sur le rond-point « Blaise et Kadhafi », devenu désormais « Kadhafi »

LA JOURNÉE DU 30 (1). COMMENT ON PASSE À LA VIOLENCE : L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN FEU À OUAGADOUGOU

Si la journée du 29 octobre n'a guère laissé de trace dans l'espace ouagalais – c'est une journée de marches prévues de longue date par la « Coordination contre la vie chère et l'impunité », collectif de syndicats et d'associations mis en place en 2008 pour protester contre l'augmentation des prix³¹ –, il n'en va pas de même de la journée du 30 octobre, où les rapports de force ont véritablement basculé du côté de la rue. Il s'agit du jour où le projet de révision constitutionnelle était déposé à l'Assemblée nationale : ce projet devait obtenir l'assentiment d'au moins trois quarts des parlementaires pour être adopté ou, en cas d'adoption à la majorité simple, être soumis à référendum. Le vote, initialement prévu à 18 heures, avait été avancé au matin par la présidence pour déjouer la contestation. Deux jours avant, le Balai citoyen, principale organisation engagée contre le projet de révision constitutionnelle, avait invité la population ouagalaise à « prendre d'assaut » l'Assemblée, sans que cette invitation ne traduise une intention ouvertement illégaliste :

²⁹ Sur l'état de ces confrontations au début des années 2010, mais aussi la capacité du pouvoir à y faire face, voir M. Hilgers et A. Loada, « Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire : croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso », *Politique africaine*, 131, 2013, pp. 87-208.

³⁰ « Quand le peuple se met debout, l'impérialisme tremble », DVD, Ouagadougou, Good Luck, 2015 ; « Révolution burkinabè. 30 octobre 2014 – Tirez à balle réelle, départ vers Kossiyam », DVD, Ouagadougou, Leader, 2015.

³¹ B. Maccatory, M. Bawa Oumarou et M. Poncelet, « West African social movements “against the high cost of living” : from the economic to the political, from the global to the national », *Review of African Political Economy*, 37 (125), 2010, pp. 345-360.

il s'agissait au contraire, selon les termes de l'appel, d'inciter le plus grand nombre de personnes à venir assister massivement aux débats, ainsi qu'en donne le droit la Constitution, dès lors que « les plénières de l'Assemblée nationale sont des sessions publiques ouvertes aux citoyens³² ». Nul droit de manifester n'avait été accordé ce jour-là, ce qui était « pour le pouvoir s'autoriser à la brutalité³³ » plus qu'à l'habitude, d'autant plus que la pénalisation des pratiques assimilées au « actes de vandalisme sur la voie publique » s'était considérablement alourdie depuis 2008³⁴.

Les rues de Ouagadougou, dont le goudron laisse encore voir des traces de feu, portent cependant les marques d'une volonté partagée, bruyamment exprimée dès le 29 au soir, de s'opposer à l'ordre légal, voire de substituer un autre ordre à l'ordre légal institué. Ainsi que le décrit cet habitant de la zone une, un quartier périphérique de l'est de la ville, âgé de 38 ans :

« La nuit du 29, les vraies choses ont commencé. A partir de 20 heures, on ne peut plus respirer. Sur le Charles-de-Gaulle [le grand boulevard qui relie l'Assemblée à l'est de la ville], on a cassé des choses, des arbres pour bloquer les voies. Partout des pneus brûlaient. Les véhicules de l'État, là où y a plaque rouge, on faisait sortir les gens et on brûlait. [...] Depuis que je suis né, jamais je n'ai vu ce genre de truc. Tout le monde était motivé. On voyait même des vieux de 70 ans. [...] Sur la voie-là, sifflet dans la bouche de tous ; la plupart des drapeaux, c'était du Burkina Faso ; si c'était pas drapeau, c'était cousu sur boubou. [...] Là-bas, j'ai trouvé quelqu'un avec moto, un ami, il m'a remorqué, je prenais les pneus, je déposais ; d'autres brûlaient. [...] Quand quelqu'un arrive avec véhicule, on l'arrête ; on demande pourquoi il va si vite ; il descend et dit pardon ; ou sinon on casse la vitre. [...] C'est comme si on était policier³⁵. »

Pareil témoignage évoque le temps des Comités de défense de la révolution par le biais desquels, sous la présidence de Thomas Sankara entre 1983 et 1987, des personnes – notamment des jeunes – s'étaient retrouvées responsables du maintien de l'« ordre révolutionnaire » dans leur propre quartier³⁶. Certes, le référent sankariste n'est aujourd'hui que partiellement convoqué par les Burkinabè qui se décrivent comme révolutionnaires : nombre de vieux syndicalistes, qui eurent à souffrir de la répression policière sous le Conseil national de la révolution, le récuse même complètement et voient dans la prise de pouvoir de Thomas Sankara non pas une révolution mais un coup d'État militaire³⁷. Ceux-là rapprochent bien plus l'insurrection d'octobre 2014 de celle du 3 janvier 1966 qui avait précipité la chute du premier président, Maurice Yaméogo – signe que le passé alimente des imaginaires concurrents de la contestation³⁸. Le sankarisme reste en revanche invoqué de manière récurrente par la majorité de la jeunesse urbaine, comme symbole révolutionnaire, mais aussi en référence à un temps où l'on pouvait à la fois être jeune et participer à l'exercice du pouvoir, voire au cours de l'histoire³⁹. C'est ce qu'ont partiellement traduit, au

³² « Modification de l'article 37. Le Balai citoyen invite à barrer la route aux "braqueurs" de la Constitution », *Le Pays*, 28 octobre 2014. Les auteurs de l'appel omettent de préciser que l'article 89 de la Constitution qui proclame ce droit se poursuit par ces termes : « toutefois, [les séances de l'Assemblée] peuvent se tenir à huis clos en cas de besoin ».

³³ A. Dewerpe, *Charonne...*, op. cit., p. 243.

³⁴ Trois mois après les émeutes survenues en février 2008 dans plusieurs villes du pays à la suite de l'augmentation des prix, une nouvelle « loi portant répression des actes de vandalisme lors des manifestations sur la voie publique » avait été votée par l'Assemblée nationale (« Assemblée nationale. Un débat sur la pénalisation des violences lors des manifestations », *L'Indépendant*, 13 mai 2008).

³⁵ Entretien avec M., électricien, 38 ans, Ouagadougou, 31 mars 2015.

³⁶ Sur cette période du Conseil national de la révolution, voir le dossier coordonné par R. Otayek, « Retour au Burkina », *Politique africaine*, 33, 1988, pp. 2-88. Sur l'héritage laissé par le sankarisme dans l'expression de la contestation au Burkina Faso, E. Harsch, « The legacies of Thomas Sankara : a revolutionary experience in retrospect », *Review of African Political Economy*, 40 (137), 2013, pp. 358-374.

³⁷ Entretien avec Norbert Oualgré, secrétaire adjoint de la CGT-B, Ouagadougou, 8 avril 2015.

³⁸ Unité d'action syndicale du Burkina Faso, « Déclaration sur le 3 janvier 1966 », Ouagadougou, 3 janvier 2015

³⁹ Selon l'analyse qu'en fait Johanna Siméant à propos de mobilisations au Mali. J. Siméant *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 2014, pp. 105-109.

cours de ces journées de mobilisations, le large usage du drapeau national rouge et vert adopté en 1984 lorsque la Haute-Volta est devenue le Burkina Faso, mais aussi l'entonnement répété de l'hymne national, dont le refrain se termine par la devise sankariste, « la Patrie ou la mort, nous vaincrons⁴⁰ ».

Suivre les traces de cette journée du 30 octobre à Ouagadougou nous mène aux abords de l'Assemblée nationale, où se trouvaient les parlementaires dès le petit matin. Sous l'injonction de la présidence, ces derniers devaient passer la nuit à l'hôtel Azalaï, qui jouxte l'enceinte du Parlement, afin de pouvoir participer au vote quelles que soient les conditions de protestation et de circulation dans la ville. Dès le lever du jour, des foules avaient convergé de chaque quartier vers l'Assemblée nationale, butant de part et d'autre sur ce que bon nombre de Ouagalais identifient comme la « zone rouge » : un espace institué comme tel par un arrêté municipal en 1998 pour interdire les manifestations sur un périmètre précis et susceptible d'être modifié selon les besoins du moment⁴¹. Pareille institution s'inscrit plus largement dans une « stratégie spatiale » commune à de nombreux dispositifs de maintien de l'ordre, au Burkina Faso ou ailleurs, consistant à redécouper l'espace en diverses zones où la répression s'applique de manière différenciée⁴².

Buter sur la zone rouge signifie concrètement buter sur les forces de l'ordre et leurs armes : tous les témoignages font état d'une gradation de la violence, le matin du 30 octobre. Tel celui du manifestant cité plus haut, parti de la périphérie en direction de l'Assemblée mais rapidement bloqué par un barrage militaire mis en place sur le boulevard Charles-de-Gaulle :

« Les militaires ont commencé à nous faire reculer avec des gaz lacrymogènes. Ça tire, ça fait boum. Beaucoup se sont préparés avec des bidons d'eau ou avec du beurre karité frotté, d'autres avaient du citron... bon c'est différentes philosophies, moi je connais pas. Moi je tenais juste mon sifflet. C'est là-bas on m'a frappé. Les militaires ont un truc qu'ils mettent, cordelette, le bout c'est du fer, comme un fouet avec des bouts de fer. Ils m'ont frappé sur le dos, puis sur le doigt. J'ai saigné. Je suis resté. On n'a jamais dépassé ce barrage, c'est ceux qui ont quitté place de la Nation qui ont pu. Ils tiraient avec des balles réelles. Devant moi, un jeune de Fada, il est mort, Fabrice [un rappeur connu sous le nom de Fab la faim]. On a chanté hymne national, on a levé les bras, on a tous chanté hymne pour demander de passage, on dit on a rien dans les bras. [...] D'autres ont lancé des cailloux. Certains avaient des lance-pierres⁴³. »

Pareil récit invite à ne pas naturaliser une « violence manifestante », mais à saisir en quoi celle-ci est en étroite interaction avec la violence elle-même hétérogène des forces de l'ordre⁴⁴. Cette interaction demande à être comprise dans sa dimension structurelle, au regard des modalités de gestion des conflits sociaux dans une société donnée, mais aussi dans sa dimension plus conjoncturelle, en suivant pas à pas l'évolution d'une journée de tensions. Ici, en l'occurrence, les barrages disposés de part et d'autre de l'Assemblée nationale ont cristallisé une violence activée par l'impossibilité de se rendre dans un lieu qui eût dû être ce jour-là – du point de vue des manifestants – ouvert à tous, mais aussi par l'usage d'armes

⁴⁰ L'entonnement de l'hymne national, loin d'être consensuel, peut ainsi être source de tensions dans la mesure où il est associé au sankarisme : à Bobo-Dioulasso, des jeunes manifestants expliquent ainsi avoir été empêchés, le 28 octobre, de le chanter par des militants de la CGT-B (entretien avec Alexandre Diakitè, porte-parole d'une des factions du Balai citoyen à Bobo-Dioulasso, 6 avril 2015).

⁴¹ I. Sory, « L'Université de Ouagadougou : territoire de la contestation et de la répression des étudiants », *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, 10 (1), 2012, pp. 171-194. Sur le mouvement social dans le contexte duquel le principe de zone rouge a été institué, voir S. Hagberg, « "Enough is enough": an ethnography of the struggle against impunity in Burkina Faso », *The Journal of Modern African Studies*, 40 (2), 2002, pp. 217-246.

⁴² A. Dewerpe, *Charonne...*, op. cit., p. 89.

⁴³ Entretien avec M., électricien, 38 ans, Ouagadougou, 31 mars 2015.

⁴⁴ Sur la co-production des dynamiques de mobilisation par les mouvements protestataires et les dispositifs policiers, voir O. Fillieule et D. Della Porta (dir.), *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Science Po, 2006.

qui, jusqu'alors, étaient restées en dehors ou en marge du conflit. A propos de la matinée du 30, il est ainsi souvent fait référence aux « camions qui projettent de l'eau chaude », aux « grenades avec du gaz », aux « fouets avec des bouts en fer » et surtout aux « balles réelles » : c'est au cours de cette matinée que l'insurrection a connu ses premiers morts⁴⁵.

La violence des forces de l'ordre n'a toutefois pas été la même d'un barrage à l'autre. A la volonté répressive affichée par le pouvoir central se sont juxtaposées différentes logiques de corps : nombre de manifestants différencient ainsi l'action des « gendarmes », celle des forces spéciales du « régiment de sécurité présidentielle » (RSP) ou celle de « militaires qui avaient l'accent étranger » (et que tout le monde désigne aujourd'hui comme étant des « Togolais » que Blaise Compaoré aurait fait venir quelques jours auparavant pour participer à la répression)⁴⁶. Le RSP, en particulier, est fréquemment incriminé pour sa violence durant ces deux journées, une image violente qu'il avait déjà mais qui s'en trouvera durablement renforcée⁴⁷. Ainsi, alors que, sur le boulevard Charles-de-Gaulle, le barrage tenu par ce corps armé a arrêté la progression des manifestants en tirant à balles réelles, les barrages du rond-point des Nations-Unies et de la Primature ont au contraire cédé, ouvrant la voie jusqu'à l'Assemblée nationale.



L'Assemblée nationale

C'est ce que raconte un manifestant de 35 ans, dont c'était la première participation à une grande marche, parvenu devant la Primature vers 8 heures du matin :

« On essaye de foncer vers l'Assemblée. Mais à ce moment, y a des militaires qui ont bloqué partout avant. Donc on s'est réuni d'un côté. Et quand les militaires viennent, nous on soulève notre main. Comme ça. Et quand on soulève notre main. On s'assoit. Et quand on s'assoit, ils replient un peu. Quand ils replient, nous on avance. Quand ils veulent revenir, nous on lève notre main et on s'assoit. [...] Y a d'autres qui font comme ça d'autres côtés. Et on a fini, on les a mis au milieu. Il se trouvait qu'à ce moment, la population était carrément beaucoup. Donc il faut que maintenant, ils se cherchent. Donc ils ont essayé de tirer premièrement

⁴⁵ Dix-neuf morts et 625 blessés ont été officiellement recensés par la commission chargée de faire le bilan de l'insurrection. Gouvernement du Burkina Faso, *Conférence de presse du comité ad hoc sur les atteintes aux droits humains...*, *op. cit.*

⁴⁶ Entretiens collectifs réalisés dans plusieurs *grins* de la zone une, Ouagadougou, 28 mars-2 avril 2015. Les *grins* sont des lieux de rassemblement informels où l'on boit généralement du thé et qui constituent parmi les principaux espaces de sociabilité et de discussions politiques dans les quartiers. Voir par exemple J. Kieffer, « Les jeunes des "grins" de thé et la campagne électorale à Ouagadougou », *Politique africaine*, 101, 2006, pp. 63-82.

⁴⁷ R. Banégas, « Putsch et politique de la rue au Burkina Faso. Quand les étudiants débattent du Régiment de sécurité présidentielle », *Politique africaine*, 139, 2015, pp. 147-170.

en l'air. Poum poum poum poum. Donc les gens maintenant se sont couchés. Et eux ils sont partis avec leurs fourgons, leur ça, et nous, alors, on a foncé vers l'Assemblée, maintenant, pour commencer à brûler⁴⁸. »

Les ruines de l'Assemblée nationale témoignent de la violence de l'assaut perpétré contre les bâtiments : ceux-ci ont été totalement brûlés, tout comme les véhicules garés dans l'enceinte officielle. C'est vers 10 heures que des manifestants sont parvenus à y pénétrer. S'il pouvait se trouver parmi eux des personnes portant le T-shirt du Balai citoyen, les témoignages confirment l'absence d'organisations et de leaders bien identifiés. Certains des assaillants sont venus avec des bidons d'essence ou des pneus de vélo. La volonté de brûler l'Assemblée avait été exprimée dès le petit matin à proximité des barrages où, parmi les slogans, on pouvait entendre : « Ninva Assemblée Bougoum ! » [en moré : « mettons le feu à l'Assemblée ! »]⁴⁹. Rapidement, un feu a été allumé dans les bâtiments désertés par les députés, tandis que d'autres assaillants brûlaient des véhicules d'Etat garés à proximité des bâtiments et que d'autres saccageaient une partie de l'hôtel Azalaï. Certains sont ressortis des bâtiments en flammes avec des objets à récupérer, même si pareille action a d'emblée fait l'objet de dissensions. Pour reprendre les termes du manifestant cité plus haut, qui finit par arriver à l'intérieur de l'enceinte parlementaire :

« Devant nous, personne ne va s'échapper avec quelque chose, parce qu'on n'est pas venu pour voler, on est venu pour dire ce qui va pas dans le pays. Y en a qui prenait des chaises, des objets importants. Tout ce que tu as pris pour partir, on récupère pour mettre dans le feu⁵⁰. »

Si la question du vol n'a pas fait consensus, la destruction de l'Assemblée nationale par le feu a en revanche fait l'objet d'un soutien plus partagé, bruyamment exprimé à travers la ville. La nouvelle s'est propagée quasiment en direct par les ondes de Radio Oméga : cette radio privée, créée en 2011, s'est imposée comme la principale source alternative d'information face aux médias tenus par l'Etat, concourant en cela à la constitution d'un espace public de la contestation⁵¹. Beaucoup de manifestants, casque à l'oreille, l'écoutaient sur leur téléphone portable tout en participant aux différents rassemblements qui essaïmaient dans la ville. C'est pourquoi celle-ci a été parcourue d'une clameur dès les premières flammes. Ainsi que l'explique un manifestant resté bloqué à un barrage situé à plus de cinq kilomètres des bâtiments parlementaires :

« Quand on a su que l'Assemblée nationale était en feu, tout le monde a crié. On dirait c'est les étalons [l'équipe nationale de football], ils ont marqué le but de la finale. Les militaires savaient pas ce qu'il se passait, tout le monde criait⁵². »

Ce relatif consensus populaire s'est depuis lors largement affermi, bon nombre de Ouagalais, quelle qu'ait été leur propre participation aux événements, considérant la destruction de l'Assemblée nationale comme le symbole le plus fort de l'insurrection. En décembre 2014, un « Comité d'initiative citoyenne pour la reconstruction de l'Assemblée nationale » a été constitué afin d'œuvrer à la relocalisation du Parlement sur son ancien site, mais aussi à la conservation des bâtiments détruits, afin d'en faire un lieu

⁴⁸ Entretien avec D., revendeur de chaussures et orpailleur à l'occasion, 35 ans, Ouagadougou, 7 avril 2015.

⁴⁹ Entretien avec K., vendeur dans une boutique de matériel de télévision, 32 ans, Ouagadougou, 8 avril 2015

⁵⁰ Entretien avec D., revendeur de chaussures et orpailleur à l'occasion, 35 ans, Ouagadougou, 7 avril 2015.

⁵¹ Sur cette thématique, voir le dossier coordonné par R. Banégas, A. Cutolo et F. Brisset-Foucault, « Parlements de rue. Espaces publics de la parole et citoyenneté en Afrique », *Politique africaine*, 127, 2012, pp. 5-133 ; voir aussi le travail en cours de F. Brisset-Foucault, *Habermas à Kampala. Prise de parole, médias et citoyenneté en Afrique* (à paraître chez Karthala).

⁵² Entretien avec S., maçon, 41 ans, Ouagadougou, 2 avril 2015.

de mémoire insurrectionnelle qui jouxterait le siège du pouvoir législatif⁵³. En mars 2015, l'artiste Smockey, l'un des principaux porte-paroles du Balai citoyen, qui a participé activement à l'insurrection, choisit de se représenter dans ses mêmes bâtiments, toujours recouverts de débris, pour illustrer la pochette de son album, *Pré'volution*⁵⁴. Un an plus tard, les ruines de l'Assemblée sont toujours en place, constituant un signe visuel fort, conservé, et surtout relativement consensuel de ce que fut l'insurrection burkinabè.

LA JOURNÉE DU 30 (2). NÉGOCIER LA VIOLENCE : AUTOUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE BOBO-DIOULASSO

A Bobo-Dioulasso, le pendant de la destruction de l'Assemblée nationale réside dans celle de l'hôtel de ville, laquelle a aussi marqué un passage à la violence collective ciblée dans l'espace public. Situées sur une place passante parsemée de petits magasins, de kiosques ou de maquis, ces ruines figurent parmi les traces les plus patentes de la journée insurrectionnelle du 30 octobre 2014 dans la deuxième ville du pays. Si de nombreux travaux ont, à la suite des pistes ouvertes par Edward Thompson, invité à se départir des conceptions spasmodiques de foules en colère pour en interroger les rationalités⁵⁵, je voudrais ici insister sur la manière dont ces rationalités, loin de constituer un donné de départ, continuent de se construire pendant l'action : ainsi, les récits des premières attaques menées ce jour-là autour de l'hôtel de ville de Bobo-Dioulasso et les images de ce qu'il en reste traduisent la récurrence de la discussion et de la négociation au cœur même de la violence. Cela permet aussi d'illustrer la manière dont peut s'exercer ce que Richard Banégas appelle la « rue-cratie⁵⁶ », y compris dans le feu – parfois au sens propre – de l'action.

A Bobo-Dioulasso, les populations sont sorties en nombre dès le 29 au soir, dans la perspective de la journée du lendemain, mais aussi en réaction à une action policière : dans l'après-midi, six cadres des principales organisations impliquées dans la lutte contre la révision constitutionnelle ont été arrêtés pour « appel à une manifestation non autorisée », tandis qu'ils parcouraient la ville dans une voiture munie d'un haut-parleur pour inviter la population à sortir en masse⁵⁷. Alors que des personnes se sont vainement rendues à la gendarmerie pour exiger leur libération, la tension s'est progressivement accentuée durant la nuit et, le 30 au matin, la ville est parsemée de rassemblements divers sans qu'une marche unitaire ne se mette en place : « tout le monde était furieux, toute la ville était bourrée, j'étais tout embrouillé, je ne savais pas qui rejoindre », se souvient un Bobolais de 40 ans, pourtant habitué à participer aux marches de protestation⁵⁸. Peu après 10 heures, la nouvelle de la destruction de l'Assemblée nationale, diffusée sur les ondes de Radio Oméga, est accueillie par une « clameur » et un « concert de klaxons » à travers la ville⁵⁹. Plusieurs groupes convergent alors vers l'hôtel de ville qui, en plus d'apparaître avec le gouvernorat comme le principal lieu du pouvoir politique à Bobo-Dioulasso, est dirigé par un maire qui s'est particulièrement illustré pour son soutien à Blaise Compaoré⁶⁰.

⁵³ « Assemblée nationale. Action citoyenne pour la reconstitution d'un Parlement », *L'Observateur*, 28 décembre 2014.

⁵⁴ Smockey, *Pré'volution*, Ouagadougou, Les Studios Abazon, 2015.

⁵⁵ E. Thompson, «The Moral Economy... », art. cité.

⁵⁶ R. Banégas, « Putsch et politique de la rue... », art. cité, p. 154.

⁵⁷ Entretien avec Alexandre Diakité, porte-parole d'une des factions du Balai citoyen à Bobo-Dioulasso, 6 avril 2015.

⁵⁸ Entretien avec I., gérant d'un maquis, 42 ans, Bobo-Dioulasso, 5 avril 2015.

⁵⁹ Entretien avec M., porteur de bagages à la gare, 38 ans, Bobo-Dioulasso, 7 avril 2015.

⁶⁰ Salia Sanou, maire de Bobo-Dioulasso, avait notamment déclaré lors d'un meeting du CDP en février 2015 : « si on le veut, Djamilia [la fille de Blaise Compaoré] sera présidente du Burkina Faso », phrase restée célèbre dans la ville.

L'attaque de l'hôtel de ville de Bobo-Dioulasso, telle qu'elle peut être racontée par des témoins de la scène ou par une partie de ses protagonistes, s'est inscrite dans le prolongement de celle perpétrée contre l'Assemblée nationale à Ouagadougou, comme si le feu mis au Parlement avait ouvert la possibilité de la violence à l'encontre d'autres lieux de pouvoir : ainsi que l'explique un manifestant, « dès qu'on a eu des nouvelles de Ouaga... nous, on n'a pas l'Assemblée nationale pour brûler, mais du coup on a brûlé la mairie⁶¹ ». Et un autre de préciser : « s'ils avaient brûlé l'Assemblée, nous on pouvait bien brûler la mairie qui est moins gradée que l'Assemblée⁶² ». Ce lien a également joué du côté des forces policières chargées de protéger le bâtiment : d'après les termes d'un riverain, « il y avait un dispositif de CRS, mais dès qu'ils ont su que l'Assemblée a pris feu, ils ont baissé les bras, ils étaient encore dehors, mais ils fuyaient les manifestants⁶³ ». C'est ainsi peu après 10 heures du matin que des assaillants, certains munis de bidons d'essence, ont mis le feu à l'hôtel de ville de Bobo-Dioulasso, dont il n'est resté que les murs.



Hôtel de ville de Bobo-Dioulasso



Place de la mairie

Si l'on s'éloigne un peu de l'hôtel de ville, on découvre plusieurs maisons, anciennement habitées par des personnalités du CDP, qui ont été également brûlées ce jour-là. L'une d'entre elles appartenait à Titi Vicens, un cousin de la femme de Blaise Compaoré : ce cas a fait beaucoup de bruit dans la ville dans la mesure où c'est le seul où l'assailli a tiré sur les assaillants. Cela s'est passé peu de temps après que le feu a été mis à l'hôtel de ville. Un groupe poursuivant sa marche en direction du quartier de Koko aurait crié des slogans hostiles au pouvoir sous la fenêtre de Titi Vicens. S'il est difficile de retracer l'enchaînement exact des faits, Titi Vicens a en tout cas fait usage d'une arme à feu et blessé deux personnes avant de se faire exfiltrer par la gendarmerie, alors qu'une foule s'était massée autour de son habitation⁶⁴. Celle-ci a ensuite été envahie, avant d'être totalement vidée de ses biens, « jusqu'aux climatiseurs » qui ont été « arrachés », ainsi que l'explique un voisin⁶⁵.

L'image des lieux reflète le caractère ciblé de cette action : l'appartement attaqué se situe au premier étage d'un immeuble dont le rez-de-chaussée est occupé par un magasin de vêtements. Ce dernier est resté intact, malgré les menaces proférées par une partie des assaillants : d'après les propos de l'un des vendeurs, « certains ont voulu voler [le magasin], mais d'autres sont intervenus, et ça s'est finalement pas

⁶¹ Entretien avec A., journaliste de radio, 43 ans, Bobo-Dioulasso, 4 avril 2015.

⁶² Entretien avec G., plombier et maître d'œuvre dans le bâtiment, 39 ans, Bobo-Dioulasso, 6 avril 2015.

⁶³ Entretien avec Y., agent à la mairie, environ 50 ans, Bobo-Dioulasso, 3 avril 2015.

⁶⁴ L'une deux personnes blessées a d'abord été annoncée morte, le lendemain, par la presse d'opposition. « Bobo-Dioulasso. Un mort et des dégâts de grand ampleur », *L'Observateur*, 31 octobre 2014.

⁶⁵ Entretien avec Y., habitant de Koko, environ 50 ans, Bobo-Dioulasso, 6 avril 2015.

passé⁶⁶ ». Cette image reste aujourd'hui l'un des symboles forts de ce que violence sélective peut signifier à Bobo-Dioulasso : elle offre un contraste saisissant entre le premier étage, lieu d'exercice de la vindicte populaire, et le rez-de-chaussée, lieu de richesse relative, mais dont ce seul attribut ne justifiait pas le pillage, au regard de la majeure partie des personnes qui se trouvaient alors à proximité de ces bâtiments.



L'appartement de Titi Vicens à Bobo-Dioulasso

Il ne s'agit pas cependant de voir dans cette violence sélective le produit d'une morale populaire préalable qui, dans une forme de détermination causale, distinguerait clairement ce qui doit être détruit et ce qui ne doit pas l'être. Le récit des attaques perpétrées à Bobo-Dioulasso après l'incendie de l'hôtel de ville traduit au contraire, même au plus fort de la violence, une permanence de la discussion et de la négociation, pouvant faire basculer l'action dans un sens ou dans l'autre. Le cas du Frangin, un « restaurant-bar-pizzeria » situé non loin du siège du CDP, lui-même incendié juste après l'hôtel de ville, est significatif. Appartenant à Sia Jacob, le responsable jeunesse du CDP, il se trouve à proximité d'un grand lycée. Sa destruction est décrite ainsi dans le cadre d'un court entretien avec le gérant du kiosque accolé au restaurant :

« La destruction du Frangin... vous pouvez me dire comment ça s'est passé ? Un groupe est venu premièrement mettre le feu. On a négocié, ils sont partis, parce que c'est là où les élèves font leur bal. Un deuxième est venu plus tard, pareil. Un troisième a mis le feu. Les gens qui ont fait ça, comment ils s'y sont pris pour mettre le feu ? Ils avaient des bidons d'essence avec eux. Il y avait des personnes qui avaient les bidons et qui disaient aux autres : "il faut faire cela, il faut faire ceci" ? Personne disait de faire ça. Il n'y avait pas... comme des chefs ? Non. Est-ce que les gens criaient ? Non, ils criaient pas. Ils étaient assez calmes. Vous, ils ne vous ont rien fait ? Non. Mais le soir, j'ai eu des problèmes. Lesquels ? J'étais plus là. Des gens sont rentrés et ont ramassé du sucre, du lait, du gaz. Ils sont rentrés ? Oui. Mais c'était une erreur. Une erreur ? Oui. Comme le kiosque est entre CDP et Frangin⁶⁷. »

Ces paroles, émanant d'une personne qui a commencé par condamner la violence en me précisant n'avoir pas participé aux mobilisations, déjouent l'image attendue de groupes d'émeutiers venant mettre à feu les biens de membres du régime : le calme retracé et la discussion réitérée à deux reprises sont à ce titre assez significatifs, tout comme la rationalité prêtée aux personnes venues dérober du matériel à la faveur

⁶⁶ Entretien avec W., vendeur dans un magasin de vêtements, environ 25 ans, Bobo-Dioulasso, 6 avril 2015.

⁶⁷ Entretien avec C., gérant d'un kiosque, 27 ans, Bobo-Dioulasso, 4 avril 2015.

de la nuit : « c'était une erreur⁶⁸ ». Elles illustrent également la manière dont la rationalité morale de telles actions, opérées en situation insurrectionnelle, ne doit pas être interprétée comme la résultante d'une raison préexistante qui déterminerait les comportements : cette rationalité se construit aussi, ou tout au moins se remodèle, dans le cours de l'action.

LA JOURNÉE DU 30 (3). GÉOGRAPHIE MANIFESTANTE ET RATIONALITÉS SPATIALES À OUAGADOUGOU

L'incendie de l'Assemblée nationale a aussi libéré une violence contre des biens matériels dans les rues de Ouagadougou. Cette violence, si l'on en suit les traces, laisse voir une forme de rationalité spatiale, au moins dans les premières heures qui ont suivi la destruction de l'Assemblée : tout en étant non organisée (au sens de non encadrée par des organisations), elle a été spatialement structurée par la position des différentes marches qui s'étaient formées en direction de l'Assemblée de part et d'autre de la ville. Cela nous invite à investir les ruines comme signes d'une « géographie manifestante⁶⁹ », en interrogeant ce que celle-ci peut dire du contrôle spatial de la ville, tant par les manifestants que par les forces de l'ordre.

Si l'on part de l'Assemblée même, plusieurs bâtiments assez proches ont été détruits dans les deux heures qui ont suivi son saccage. Le siège du CDP, qui se trouve dans la grande avenue Kwame-Nkrumah, à une vingtaine de minutes de marche, a été à ce titre l'un des premiers lieux visés.



Les restes du siège du CDP, dans l'avenue Kwame-Nkrumah à Ouagadougou

La vue d'ensemble témoigne là encore du caractère spatialement confiné de l'attaque : situé entre un grand hôtel et une banque, face à de grands magasins, seul le siège du parti du pouvoir a été attaqué. A l'intérieur, tout a été saccagé, jusqu'aux jointures métalliques des portes qui ont été enlevées de leur encadrement et emportées, vraisemblablement pour être revendues à des ferronniers : seul un petit nombre de ces jointures demeurent, tordues et partiellement décelées, dans l'ensemble du bâtiment. Il ne reste pas un seul carreau de carrelage – les carreaux, quand ils n'ont pas été revendus, peuvent

⁶⁸ De fait, le vol de petites boutiques a été extrêmement marginal, à Bobo-Dioulasso comme à Ouagadougou, surtout si on le compare avec les dernières émeutes qu'ont connues les deux villes en 2011, principalement de la part de militaires subalternes. Sur ce mouvement de 2011, voir L. Chouli, *Burkina Faso 2011...*, op. cit.

⁶⁹ Sur cette géographie manifestante dans l'espace urbain, voir A. Dewerpe, *Charonne...*, op. cit., pp. 59-73.

avoir été conservés par des assaillants comme marques de leur participation aux événements⁷⁰. Même les toilettes ont été totalement dépouillées : ni porte, ni fenêtre, ni cuvette ne subsistent. Le sol est jonché de vieux papiers, pour certains à moitié calcinés.

D'autres bâtiments proches de l'Assemblée ont été également attaqués juste après la destruction de cette dernière, notamment des habitations de personnalités du CDP. C'est le cas de celle d'Alizèta Ouédraogo, surnommée la « belle-mère nationale » (elle est la belle-mère de Blaise Compaoré) ou « Alizette Gando » (parce qu'elle est à la tête d'une société de cuir, lequel se dit *gando* en moré), présidente en exercice de la chambre de commerce et d'industrie, dont le domicile se trouvait aussi à une vingtaine de minutes de marche de l'Assemblée. Son usine de traitement de cuir a également été incendiée. Ce n'est toutefois pas un même ensemble d'individus qui, après avoir brûlé l'Assemblée, a successivement brûlé et pillé les lieux les plus emblématiques du pouvoir se trouvant dans les environs immédiats. Ces actions émanent de différents groupes qui s'étaient constitués de part et d'autre de l'Assemblée depuis le petit matin. Ainsi que l'explique un des assaillants parvenus dans l'enceinte parlementaire :

« Après l'Assemblée, on a été à l'Hôtel Azalaï. Et après, le siège du CDP, mais on a trouvé quelqu'un nous a devancé pour déjà brûler. Là on a quitté là pour aller chez Alizette Gando, mais quand on est arrivé, on a trouvé que les gens de quartier, ils nous ont devancé pour brûler. On s'est retrouvé place de la Nation. [...] C'était vers douze heures quelque chose comme ça⁷¹. »



Domicile d'Alizèta Ouédraogo



... et son usine de traitement du cuir

Cette structuration des attaques à partir des cortèges qui s'étaient formés sur la route de l'Assemblée avant de se faire bloquer par des barrages militaires ou policiers s'observe aussi dans d'autres quartiers de la ville. Ainsi, à l'est, à proximité du barrage mis en place par le RSP sur le boulevard Charles-de-Gaulle, et resté infranchissable tout au long de la journée, des personnes sont parties pour attaquer la maison toute proche d'Assami Kouando, secrétaire national du CDP, puis sont revenues pour tenter vainement de forcer le passage vers le centre-ville, avant de repartir attaquer d'autres maisons voisines. Le récit de ces événements témoigne de la manière dont ces différentes actions se sont organisées par le bas, à proximité du barrage, comme si, en l'absence de tout cadre organisationnel, chacun pouvait créer l'impulsion, sinon être le leader, d'une action collective :

⁷⁰ Entretien avec M., vendeur d'objets artisanaux en face du siège du CDP, 29 ans, Ouagadougou, 30 mars 2015.

⁷¹ Entretien avec D., revendeur de chaussures et orpailleur à l'occasion, 35 ans, Ouagadougou, 7 avril 2015.

« On était toujours bloqué au niveau de la maison de François. Quelqu'un dans la foule a crié : "chez Assami !" Tout le monde s'est retourné vers Assami. Quand on est arrivé chez Assami, les gardes du corps ont tiré sur un enfant. Mais après ils ont fui. On est rentré, des gens ont pris, même les plats, tout des gens ramenaient chez eux, même le carreau par terre. [...] Après Assami, on est revenu sur la voie pour redemander le passage. On voulait rejoindre les autres pour faire le show final. Mais on nous a pas laissés. Alors on est allé faire le travail ailleurs⁷². »

Ainsi, la disposition des ruines laissées par la journée du 30 octobre donne à voir une double logique spatiale et morale de la violence durant la plus grande partie de la journée, violence qui s'est d'abord structurée autour d'un but relativement consensuel parmi les personnes présentes alors dans la rue – l'Assemblée nationale à Ouagadougou et, dans une moindre mesure, l'hôtel de ville à Bobo-Dioulasso –, avant de se diffuser dans le reste de la ville, principalement contre les biens de responsables politiques. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'ensemble des actions menées durant cette journée se serait exclusivement concentrées, soit sur les lieux institutionnels du pouvoir les plus évidents, soit sur les dignitaires du régime les plus visibles : au fur et à mesure que la journée s'est écoulée, ces actions ont eu tendance à se disperser, tant en termes de lieux que de cibles. Mais cette tendance à la dispersion apparaît autrement plus forte le lendemain, au regard des ruines nées de cette seconde journée insurrectionnelle.

LA JOURNÉE DU 31 (1). ATTAQUER LES INSTITUTIONS PUBLIQUES : LE PALAIS DE JUSTICE À BOBO-DIOULASSO

Dresser une typologie des multiples cibles d'une journée insurrectionnelle, telle celle qui a agité Ouagadougou et Bobo-Dioulasso le 31 octobre, permet d'interroger, outre la pluralité des morales à l'œuvre pendant les attaques, les imaginaires du pouvoir que ces dernières peuvent révéler – en partant de l'hypothèse, qui reste à éprouver, que les insurgés ont continué de s'attaquer à des lieux associés au pouvoir. Il est en tout cas possible de distinguer un premier ensemble de cibles clairement symboliques du pouvoir étatique. Celles-ci restent toutefois extrêmement minoritaires, surtout si l'on compare avec des moments de violences collectives survenues dans les années précédentes : lors du mouvement contre la vie chère, en février 2008, les émeutiers avaient principalement pris pour cible des institutions publiques telles que des ministères, des mairies et des services de douanes, ou des symboles de l'État comme les feux rouges et les panneaux de signalisation ; en 2011, scolaires et étudiants avaient brûlé des commissariats après l'assassinat d'un des leurs, tandis que les commerçants du marché de Ouagadougou avaient tenté de s'attaquer à la mairie et à l'Assemblée nationale. En 2014, en revanche – et d'après le décompte officiel –, seul quatorze des 278 attaques recensées sur l'ensemble du territoire entre le 30 octobre et le 2 novembre ont concerné des édifices publics⁷³. A Bobo-Dioulasso, le principal d'entre eux, hormis l'hôtel de ville détruit la veille, est le palais de justice.

Les ruines du palais de justice traduisent la détermination des assaillants. L'un des portails a été arraché, tandis que sur l'autre subsiste encore, comme par provocation ironique, la balance de la Justice. Les bâtiments ont été brûlés. Devant gisent les carcasses de dizaines de voitures. La plupart ont les vitres cassées, beaucoup ont également la carrosserie enfoncée et toutes sont partiellement calcinées. Devant la porte principale du palais est amassé un grand tas d'objets épars, portant les traces de feu, parmi lesquels on devine principalement l'ossature de chaises et de tables dont le bois a été brûlé. Un tablier se trouvant à proximité et ayant assisté aux événements explique qu'« ils ont fait un gros tas devant la porte et ils ont tout brûlé », tandis qu'un autre intervient pour préciser qu'« on a volé des ordinateurs⁷⁴ ».

⁷² Entretien avec M., électricien, 38 ans, Ouagadougou, 31 mars 2015.

⁷³ Gouvernement du Burkina Faso, *Conférence de presse du comité ad hoc sur les atteintes aux droits humains...*, op. cit.

⁷⁴ Entretien avec B. et L., tabliers, Bobo-Dioulasso, 6 avril 2015. Les « tabliers » vendent des objets disposés sur une table dans la rue.

Récits et traces de cette attaque témoignent, outre cette pluralité de faits et gestes, allant du vol à la destruction, de la pluralité de mobiles qui se sont juxtaposés au cœur même de l'action. Certains de ses protagonistes peuvent ainsi rétrospectivement la relier au maintien au pouvoir de Blaise Compaoré : l'attaque a eu lieu le matin du 31 et, si le président a annoncé la veille au soir qu'il renonçait à modifier la Constitution pour se représenter aux élections, il a également affirmé qu'il finirait le mandat en cours. D'autres la relient à l'incarcération des opposants arrêtés deux jours plus tôt. D'autres encore l'expliquent par les événements survenus la veille à proximité de l'hôtel de ville, lorsque que Titi Vicens a blessé deux manifestants avant de se faire exfiltrer par la police. C'est le cas de cet homme qui a suivi un groupe jusqu'au palais de justice, tout en précisant ne pas avoir participé à sa destruction :

« Y en a qui voulaient retrouver Titi Vicens, celui qui avait tiré la veille. Les gendarmes ont dit qu'il était à la prison civile. Du coup, ils sont allés à la prison, mais à la prison, on a dit qu'il était avec les gendarmes. Donc la foule est repartie à la gendarmerie, qu'on dit qu'il était à la prison. Donc, ils ont dit qu'il n'y a pas la justice, donc y a pas de raison que la maison de la justice existe, donc sont allés mettre le feu⁷⁵. »



Le palais de justice à Bobo-Dioulasso

Ces différents récits de la destruction du palais de justice traduisent la multiplicité de raisons qui traversent les participants d'une même action collective. Ce qui n'empêche pas, à l'instar ce qui a pu être analysé par une sociologie des crises politiques⁷⁶, l'action d'apparaître finalement comme une : à un constat structurel (il n'y a pas de justice) peuvent se combiner une attente à l'échelle nationale (la démission de Blaise) et des considérations plus locales (l'arrestation des activistes bobolais ou le crime impuni de Titi Vicens).

Ces récits traduisent également des divergences quant à la légitimation de la destruction – et, au-delà, des différentes attaques, selon le type de biens attaqués, durant cette journée à Bobo-Dioulasso. L'usage des catégories « privé » (ou de ce qui « appartient à des particuliers ») et « public » (ou de ce qui est « commun » et « appartient à l'Etat ») m'est apparue à ce titre récurrent pour rendre compte des morales de la violence qui se sont juxtaposées au cours de ce moment insurrectionnel, même si cela n'a pas été toujours dans le même sens : si certains peuvent s'opposer à la « destruction de biens communs », tout en comprenant celle des « biens privés mal acquis », d'autres peuvent au contraire l'expliquer : « l'Assemblée

⁷⁵ Entretien avec G., plombier et maître d'œuvre dans le bâtiment, 39 ans, Bobo-Dioulasso, 6 avril 2015.

⁷⁶ M. Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

qu'on a attaquée, ça c'est l'État, ça je comprends, mais pourquoi aller voler ce qui appartient à des gens⁷⁷ » ? Pareille conflictualité morale ne s'est pas seulement révélée rétrospectivement, pour juger ce qui avait été fait : elle s'est également exprimée et construite au cœur même de l'action, ainsi que l'indique cet universitaire de Bobo-Dioulasso ayant assisté à plusieurs actes de destruction :

« J'étais avec un groupe de professeurs, syndiqués comme moi ; on est intervenu de temps en temps pour empêcher de saccager certains lieux. [...] Moi, j'ai été contre la brûlure de la mairie et du palais de justice... parce que la mairie, c'est pas un bien privé, c'est un bien public. Le maire, c'est vrai qu'il était CDPiste, mais il fallait le mettre à la porte et garder les murs... et y a eu des vols, beaucoup de vols, y a toujours des gens qui profitent qui sont pas pour la révolution. Pour le feu contre les maisons des CDPistes, je suis pas content, mais je dis que c'est la justice de la population. On aurait plutôt dû prendre ces immeubles, et faire des administrations avec, pour servir le Burkina Faso. Mais les gens en avaient marre, alors, ils avaient l'occasion, et ils sont partis. [...] Tu pouvais pas intervenir pour les biens privés des caciques du régime, tu n'osais pas, la furie était telle, et puis c'était des biens mal acquis, alors... Pour les biens communs, où c'était mauvais pour tout le monde, tu pouvais intervenir. Mais le palais de justice, on n'a rien pu faire⁷⁸. »

La conflictualité morale demande en cela à être comprise non pas comme quelque chose d'abstrait qui vient après l'action (telle une simple divergence de points de vue rétrospectifs), ni comme une causalité en amont de l'action (comme si la variété de biens attaqués ce jour-là découlaient mécaniquement des différents points de vue sur ce qui doit être attaqué) : elle fait partie intégrante de l'action, par le biais des discussions concrètes et des controverses qui ont parcouru la rue en cette journée du 31 octobre.

LA JOURNÉE DU 31 (2). QU'ATTAQUE-T-ON QUAND ON ATTAQUE DES BIENS PRIVÉS ?

Il serait cependant erroné de penser que les catégories du « public » et du « privé » ont constitué une alternative dans la manière de légitimer la violence au cours de cette journée insurrectionnelle : de nombreux récits, tout en reprenant ces deux catégories, témoignent davantage d'une confusion entre l'une et l'autre – une confusion non pas chez le locuteur, mais plutôt dans la réalité telle qu'elle peut être distinctement perçue par ce dernier. Parmi les biens attaqués durant la journée du 31 octobre à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou figurent ainsi pour une bonne part des domiciles privés appartenant non seulement à des personnalités dépositaires d'une autorité publique, tels des ministres ou des députés, mais aussi à des entrepreneurs ou à des grands commerçants dénués de fonctions officielles au sein de l'Etat. Or ces différents personnages s'avèrent souvent englobés sous le sceau général de « ceux qui nous gouvernent » ou de « ceux qui ont le pouvoir », lorsque ces attaques sont racontées par leurs propres protagonistes. En cela, ces attaques et leurs légitimations semblent parler d'un imaginaire du pouvoir qui intègre l'hybridation entre public et privé comme mode de gouvernement⁷⁹.

A Bobo-Dioulasso ont ainsi été attaquées, outre les maisons du maire et de la quasi-totalité des maires de quartier, celles des plus grands entrepreneurs privés de la ville, tels Barro Djanguinaba, président fondateur de la société commerciale SOBA et de la société de transport Sotraci, et Mamou Doukouré, dirigeante de la société de commerce et de transport Socotrad. Les liens entre ces personnes et le parti

⁷⁷ Entretiens collectifs réalisés dans plusieurs *grins* de Koko, Bobo-Dioulasso, 3-6 avril 2015.

⁷⁸ Entretien avec I., maître de conférences à l'Université, 42 ans, Bobo-Dioulasso, 7 avril 2015.

⁷⁹ Sur ces processus d'hybridation, de chevauchement ou d'articulation des modes de gouvernement public-privé, voir B. Hibou, *La Bureaucratization du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012.

gouvernemental étaient connus de tous, mais ils étaient souvent pensés en termes de délégation de pouvoir bien plus que de corruption ou de détournement : il est assez courant d'imputer à ces opérateurs privés des « monopoles » octroyés par les pouvoirs publics, voire d'assimiler les positions qu'ils occupent dans le secteur privé à des fonctions relevant directement de l'État. Dans les ruines d'une des maisons de Barro Djanguinaba, dont il ne reste que les murs, un salarié de la Sotraci peut ainsi parler de son président-directeur comme d'un « transporteur [qui] était rentré dans le gouvernement du Burkina Faso, comme PDG du commerce » (il a été en fait président de la section Ouest de la chambre de commerce et d'industrie)⁸⁰ ; et un employé d'un autre des plus grands commerçants du pays, Kanazoé Inoussa, également attaqué pendant l'insurrection, affirmer : « lui avait le monopole du riz [avant l'insurrection], mais maintenant on ne sait pas qui va avoir, ils ont pas encore dit [au nouveau gouvernement] qui allait avoir⁸¹ ».



Maison d'un maire de quartier de Bobo-Dioulasso



Dans l'une des maisons de Barro Djanguinaba

Pareils amalgames, loin d'être interprétables comme de simples erreurs, parlent au contraire de la perception d'une réalité : celle d'un « gouvernement privé indirect », au sens que lui donnent Béatrice Hibou ainsi qu'Achille Mbembé en s'inspirant de Paul Veyne, c'est-à-dire non pas d'une situation anormale dans laquelle des opérateurs privés profiteraient de leurs liens personnels avec de hautes personnalités

⁸⁰ Entretien avec D. (âge et fonction non donnés à la demande de l'intéressé), Bobo-Dioulasso, 5 avril 2015.

⁸¹ Entretien avec M., chauffeur, 39 ans, Ouagadougou, 1^{er} avril 2015.

de l'Etat pour en tirer subrepticement avantage, mais d'un mode d'exercice normalisé du pouvoir dans lequel il appartient à ces opérateurs de gérer l'accès à certaines ressources, selon des procédures parfois informelles mais agréées par l'État⁸².

A Ouagadougou, beaucoup de ruines témoignent d'une violence similaire sur des biens privés dans différents quartiers de la ville, à l'exception notable de Ouaga 2000. Ce riche quartier, où résident de nombreux membres des élites politiques et économiques, a été peu touché, sinon à sa périphérie (les principales ruines sont celles du Joly Hôtel, à proximité du quartier populaire de la Patte d'Oie, dont la propriété était attribuée à la famille de Blaise Compaoré). Cela s'explique par la densité des forces policières et militaires, mais aussi par le fait que les violences de ce jour ont été principalement le fait de populations qui, d'après les mots d'un Ouagalais, « faisaient le travail dans leur propre quartier⁸³ » : la population de Ouaga 2000, globalement plus aisée que la moyenne, avait été en cela moins active que celle des autres quartiers où bon nombre de politiciens et d'opérateurs économiques ont vu leurs maisons pillées et détruites.

La cible la plus symbolique, en la matière, réside dans la maison de François Compaoré, sur le boulevard Charles-de-Gaulle, que des manifestants avaient vainement essayé d'attaquer la veille et qui s'est retrouvée littéralement dépouillée, ce jour-là, à partir de 14 heures, juste après que la nouvelle de la démission de Blaise Compaoré s'est répandue dans la ville. C'est une cible à valeur multiple : d'abord, il s'agit de la maison du frère du président, à proximité de laquelle ont eu lieu de violents combats avec les militaires du RSP un jour plus tôt ; ensuite, ce frère a été personnellement impliqué dans bon nombre de violences d'Etat, à commencer par l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998, qui a suscité un mouvement de protestation durable dans le pays⁸⁴ ; enfin, François Compaoré, dénué de toute fonction officielle hormis celle de « conseiller économique du président », a la réputation de gérer en sous-main les affaires de l'Etat en distribuant les marchés ou en attribuant des monopoles tacites à des grands commerçants. A ces différents titres, « la maison de François, c'était obligé qu'on brûle ça », explique l'un des assaillants, avant d'ajouter :

« On savait que Blaise a quitté le pays. Mais il fallait continuer pour que les gens sachent que... parce qu'on savait que c'est François qui pousse Blaise à faire beaucoup de choses. Et on a réussi à brûler la maison de François Compaoré. [...] Y en avait qui prenaient des chaises, des objets de valeur. Il y avait des champagnes, des frites, des ça-ça-ça, trois frigos. Y a des gens qui ont ramassé tout ça⁸⁵... »

Ce qu'il reste aujourd'hui de sa maison trahit un luxe que l'on attribue assez communément à l'investissement occulte de François Compaoré dans les activités économiques de l'Etat : il est fréquent de posséder une piscine lorsque l'on appartient aux milieux expatriés ou aux classes supérieures de la société ouagalaise, mais il est plus rare de disposer d'un jacuzzi en marbre ou d'une maison réservée aux chiens – climatisée de surcroît. De même, les traces de coups qui parsèment les plafonds de la maison trahissent la supputation d'or caché. S'il est difficile de vérifier un certain nombre de rumeurs qui entourent la maison de François Compaoré, celles-ci n'en traduisent pas moins, quelle que soit leur véracité, une suspicion partagée, bien

⁸² A. Mbembe, « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, 73, 1999, pp. 103-121 ; P. Veyne, « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 36 (3), mai-juin 1981, pp. 339-360.

⁸³ Entretien avec L., vendeuse d'ignames, Ouagadougou, 29 mars 2015.

⁸⁴ M. Hilgers et J. Mazzocchetti, « L'après-Zongo : entre ouverture politique et fermeture des possibles », *Politique africaine*, 101, 2006, pp. 5-18.

⁸⁵ Entretien avec D., revendeur de chaussures et orpailleur à l'occasion, 35 ans, Ouagadougou, 7 avril 2015.

au-delà des seuls milieux populaires, quant au bien-fondé de la richesse du frère du président⁸⁶. Car ce qui semble avoir été l'objet de la vindicte des assaillants, plus que la richesse en elle-même, est le fait que celle-ci ait été accumulée par un individu qui, sans être investi d'un mandat public ni d'une responsabilité entrepreneuriale clairement définis, gérait en sous-main et à son propre profit les activités économiques officielles ou officieuses du président Compaoré⁸⁷.



« Chez François » : le jacuzzi



... la piscine



... la maison des chiens



... et la recherche d'or dans les plafonds

Il y a quelques années, un travail novateur a été engagé par Richard Banégas et Jean-Pierre Warnier sur les nouvelles figures de la réussite et du pouvoir, mais aussi de la richesse légitime, dans l'Afrique des années 1990 après la conversion du continent au libéralisme économique⁸⁸. Les violences collectives qu'ont pu connaître les villes burkinabè en octobre 2014 invitent à contrario à questionner les représentations sociales de la richesse illégitime, sachant que bon nombre de personnes notoirement riches, à commencer par les coopérants ou les entrepreneurs étrangers, n'ont guère subi d'attaque pendant cette insurrection. En l'occurrence, et même s'il ne s'agit pas de sur-rationaliser les phénomènes de violence populaire, celle-ci a principalement visé des entrepreneurs nationaux dont l'investissement dans les affaires économiques se doublait d'un lien étroit avec les pouvoirs publics, au point que cet investissement apparaisse comme un prolongement de l'action gouvernementale. Ce que l'on a attaqué, en s'en prenant aux biens privés, c'est peut-être *in fine* essentiellement l'Etat, sous sa forme privatisée⁸⁹.

⁸⁶ Pour une analyse de la rumeur et la manière dont celle-ci participe à l'énonciation du jugement politique, voir P. Aldrin, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 2005.

⁸⁷ Voir l'analyse que Jean-Pierre Olivier de Sardan propose de la « logique de l'accumulation redistributrice » selon laquelle l'enrichissement illicite peut être, dans certains contextes, sous-tendu par des valeurs sociales positives dès lors qu'il découle d'une fonction reconnue et que l'obligation de redistribution est honorée. J.-P. Olivier de Sardan, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, 63, 1996, pp. 96-116.

⁸⁸ R. Banégas et J.-P. Warnier (dir.), « Figures de la réussite et imaginaires politiques », *Politique africaine*, 81, 2001, pp. 5-132.

⁸⁹ B. Hibou (dir.), *La Privatisation des Etats*, Paris, Karthala, 1999.

LA JOURNÉE DU 31 (3). LA VALEUR DES CHOSES : DES BIENS À PILLER ET D'AUTRES QUI LE SONT MOINS

Un troisième ensemble de cibles visées par des populations durant la journée du 31 octobre, hormis les lieux du pouvoir institutionnel et les domiciles de personnalités liées aux affaires politiques et économiques, est constitué par les entrepôts, magasins et camions où étaient amassées des denrées alimentaires. Plusieurs quartiers ont été touchés, principalement la zone industrielle de Bobo-Dioulasso, ainsi que la zone d'activités diverses (ZAD), Tanguin et Gampèla à Ouagadougou. L'une des particularités de ces attaques réside dans le fait que leur cohérence, toujours dans l'hypothèse qu'elles en revêtent une (ou plusieurs), ne repose pas sur le type de bâtiments visés ou de propriétaires volés, contrairement à toutes celles dont il a été question jusqu'ici : parmi ces propriétaires, on peut trouver de grands commerçants, des services administratifs et même une ONG américaine. En revanche, on est frappé par la récurrence d'un bien parmi les denrées pillées : le riz a incontestablement constitué ce qui a été le plus volé durant cette insurrection, sur le critère du nombre d'actes commis et de personnes impliquées dans ces actes. Il peut paraître étrange de s'interroger sur la morale de tels vols, surtout si l'on considère qu'une bonne partie du riz pillé était destinée à être distribuée gratuitement dans le cadre de programmes sociaux et qu'elle fut parfois, en lieu et place de cet usage initial, revendue plutôt que consommée par les pillards. Et pourtant, le fait que ces actes de vols et de reventes aient lieu au vu et au su de tous, jusqu'à la porte même des entrepôts pillés, peut évoquer les opérations de taxations populaires dont part Edward Thompson pour forger son concept d'économie morale dans le cadre de l'Angleterre du XVIII^e siècle⁹⁰. S'il n'est pas question d'appliquer schématiquement cette clé de lecture à un contexte burkinabè, plusieurs éléments semblent ici réunis, au premier rang desquels un relatif consensus populaire sur les biens qu'il est juste de réquisitionner en situation insurrectionnelle pour les consommer ou les revendre à bas prix – et le riz semble rallier un bon nombre de suffrages en la matière. Cela invite à interroger la valeur dont cette céréale peut être investie, et qui en ferait, dans des situations particulières, un bien plus pillable que les autres au Burkina Faso⁹¹.

Il est important, tout d'abord, d'insister sur la grande diversité des cibles concernées par les vols de riz. Parmi les propriétaires privés, on trouve une ONG américaine, le Catholic Relief Services, impliquée dans l'acheminement et la distribution de l'aide alimentaire depuis les années 1960, qui s'est fait voler du riz, mais aussi de la farine de maïs et de l'huile⁹². On trouve également plusieurs grands commerçants et, en tout premier lieu, la société Kanis International, qui maîtrise la plus grande part des importations à l'échelle du pays⁹³ : son directeur général, Inoussa Kanazoé, est souvent désigné dans la rue comme celui à qui « l'Etat a donné le monopole du riz », imputation juridiquement inexacte mais qui n'en traduit pas moins un mode de perception populaire des imbrications étroites entre les pouvoirs publics et les grandes sociétés commerciales. Parmi les propriétaires étatiques figure la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (Sonagess), chargée d'administrer des secours en cas de crise, mais aussi de réguler les marchés vivriers⁹⁴ : pendant l'insurrection, elle s'est fait dérober plus de 60 000 tonnes de céréales

⁹⁰ E. Thompson, « The moral economy... », art. cité. « Taxation » est dotée chez Thompson du sens ancien (en anglais comme en français) de « fixation des prix ».

⁹¹ Ce questionnement, qui sera ici tout juste esquissé, fait l'objet d'un autre travail actuellement en cours sur le riz au Burkina Faso. Il s'inscrit dans le prolongement de travaux anthropologiques qui se sont attachés à questionner ce qui fait la valeur ou les différentes valeurs des choses – voir en particulier A. Appadurai (ed.), *The Social Life of Things: Commodities in Cultural Perspective*, Londres, Cambridge University Press, 1986 et J.-P. Warnier, « Les politiques de la valeur », *Sociétés politiques comparées*, 4, avril 2008.

⁹² Entretien avec L. et P., gardiens au Church Relief Services, Ouagadougou, 28 mars 2015.

⁹³ Il est difficile d'accéder à des informations précises sur les importations de riz au Burkina Faso, ce qui peut s'apparenter à ce que Béatrice Hibou appelle une « opacité recherchée » des politiques commerciales extérieures dans *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996, p. 171

⁹⁴ La Sonagess a été instituée en 1994, en remplacement de l'Office national des céréales créé en 1971. Si son rôle se cantonnait au départ à la gestion d'un stock de sécurité destiné à prévenir les crises alimentaires, elle intervient également sur les marchés vivriers depuis 2008 en vendant des céréales à prix fixe dans des boutiques d'État.

réparties dans cinq magasins de Ouagadougou⁹⁵. Figure aussi le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA), qui s'est fait voler plus de 11 000 tonnes de vivres destinées à un programme de soutien aux cantines scolaires du pays⁹⁶.

La disposition des entrepôts pillés témoigne du caractère extrêmement sélectif des attaques. Celle qui a visé le grand entrepôt de Gampèla, contenant plusieurs milliers de tonnes de riz du MENA, est en cela assez significative. L'entrepôt se trouvant à près de dix kilomètres au-delà de l'ancienne barrière de péage, en rase campagne, à la sortie de la ville, des groupes d'individus ont dû se constituer bien en amont et cheminer un certain temps sur la route avant de parvenir sur les lieux. Juste avant d'atteindre leur cible, ils sont nécessairement passés devant un grand magasin d'engins de chantier, CAT Burkina, rattaché au groupe international Caterpillar et connu pour être « dirigé par des Blancs⁹⁷ ». Or celui-ci n'a pas été attaqué, malgré l'absence de forces policières et militaires et le grand nombre de personnes parvenues dans ce secteur totalement isolé. L'entrepôt du MENA, en revanche, bien qu'entouré d'une enceinte (depuis assortie de barbelés), a été totalement vidé le temps d'un pillage qui, commencé le 30 dans l'après-midi, s'est prolongé jusqu'au 31 au matin.



Entrepôt de Gampèla

A proximité des murs de l'entrepôt, la grande quantité de tatanes et de claquettes jonchant le sol s'explique par les bousculades survenues le temps d'opérations qui se sont partiellement déroulées pendant la nuit, sous l'action d'une foule de plus en plus nombreuse, comptant à la fois des hommes et des femmes, des enfants et des adultes parfois très âgés. Le gardien des lieux décrit ainsi la scène :

« Ils sont arrivés vers 14 heures. Ils venaient de la ville. Ils ont fait des trous dans le mur, comme il y avait pas assez de place pour passer par la porte, parce que la porte était bourrée ce jour-là. [...] Ça a duré jusqu'au lendemain à 6 heures le matin. Au bout d'un moment, il y avait tellement de monde sur la route que c'était difficile d'arriver par véhicule⁹⁸. »

Ce caractère sélectif du pillage est plus patent encore à la ZAD, quartier péricentral de la capitale situé juste au sud de l'aéroport. On y voit deux entrepôts, qui contenaient également du riz du MENA, faire face

⁹⁵ Sonagess, « Situation des pertes constatées lors des manifestations du 30 au 31 octobre 2014 », Ouagadougou, 2014.

⁹⁶ Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, conférence de presse, Ouagadougou, 4 novembre 2014.

⁹⁷ Entretien avec T., habitant à proximité de l'ancienne barrière de péage sur la route qui mène à Gampèla, environ 45 ans, Ouagadougou, 9 avril 2015.

⁹⁸ Entretien avec N., gardien à l'entrepôt de Gampèla, Ouagadougou, 54 ans, 9 avril 2015.

à un autre entrepôt, appartenant à un Libanais et contenant du matériel informatique et électronique ainsi que des produits de luxe. Ce dernier entrepôt eût pu passer, avant les événements, comme une cible idéale en cas d'émeutes dans le quartier, du fait de son contenu à haute valeur ajoutée et de la nationalité de son propriétaire. Or il a été très peu endommagé, tandis que les deux entrepôts lui faisant face ont été totalement vidés mais aussi partiellement détruits par une foule restée nombreuse pendant plus de 24 heures.



Un des deux entrepôts de riz pillés à la ZAD

Ce second pillage, effectué dans un quartier peuplé, a également ceci de particulier qu'il a donné lieu à des transactions à proximité immédiate des entrepôts. Les personnes impliquées dans ces vols n'ont pas nécessairement pris les sacs pour les emporter chez elles : certaines les ont revendus au bord de la route, à un bas prix de 2 000 à 3 000 francs CFA le sac de riz de 50 kilogramme, quand celui-ci coûte plus de 15 000 francs sur le marché⁹⁹. Cela a permis aux personnes venues sur place mais ne se sentant pas assez fortes pour se frayer un passage dans les entrepôts bondés de monde d'acquérir des sacs à moindre frais. La zone est ainsi devenue pendant deux jours un « grand marché populaire », ainsi que le rapporte un habitant des lieux :

« Ça s'est passé le 31 [...]. Tout ce quartier était devenu un marché, parce que tout le monde pouvait avoir le sac de riz à 2 000. Soit on prenait pour soi gratuit, soit si on n'arrivait pas à accéder, on pouvait acheter sur le trottoir. Les gens avaient leur tas de sacs qu'ils revendaient. Y en a qui exagéraient qui prenaient trop de sacs. Quand les deux entrepôts ont été vidés, y en a qui ont commencé à attaquer le Libanais et à vendre des produits de luxe, mais ça n'intéressait personne. [...] Des gens ont dit que c'était du vol, parce que ça dépasse on va chercher quelque chose à manger. Après les gens sont partis¹⁰⁰. »

Le fait que les pillages aient plus largement concerné les denrées alimentaires et le riz en particulier peut s'interpréter de plusieurs manières. D'un côté, il n'est pas question d'en occulter les tenants matériels : le riz est l'aliment le plus consommé dans les villes burkinabè, et en cela il représente l'un des principaux postes de dépense pour les familles les plus démunies¹⁰¹. Mais de l'autre côté, et ainsi que l'explique

⁹⁹ Entretiens collectifs réalisés dans plusieurs *grins* de la zone une, Ouagadougou, 28 mars-3 avril 2015.

¹⁰⁰ Entretien avec B., étudiant en droit, Ouagadougou, 28 mars 2015.

¹⁰¹ Institut national de la statistique et de la démographie, *Analyse de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages*, Ouagadougou, 2003 et *Les Dépenses des consommations des ménages en 2009*, Ouagadougou, 2011. D'après ces enquêtes, les populations burkinabè consacraient plus de 50 % de leurs dépenses annuelles à l'alimentation et les populations citadines, plus de 15 % de leurs dépenses au seul riz.

Edward Thompson dans son analyse des émeutes frumentaires, on ne peut réduire pour autant les pillages à la manifestation spasmodique d'une colère populaire stimulée par la faim et la misère : il importe également d'interroger les modèles de légitimité susceptibles de se révéler dans le contexte de ces mobilisations collectives, et leurs articulations avec des modalités présentes ou passées d'exercice du pouvoir¹⁰². En l'occurrence, cette focalisation des pillages sur le riz semble étroitement liée à une économie politique qui, depuis une quarantaine d'années, a fait de cette céréale l'un des principaux biais de régulation des marchés vivriers en milieu urbain. Encore secondaire dans la consommation nationale au lendemain de l'indépendance, la consommation de riz s'est progressivement accrue sous l'influence de trois principaux facteurs : l'aide alimentaire, tout d'abord, qui s'est pérennisée à partir des années 1970 dans le contexte de famines répétées ; l'ouverture progressive du marché céréalier national, ensuite, qui s'est traduite à partir de la fin des années 1980 par la place plus grande des céréales importées dans les consommations locales ; l'adoption d'une politique publique de soutien à la riziculture, enfin, synonyme d'un essor rapide, à partir des années 1990, de ce que les Burkinabè appellent le « riz national ». Le riz est ainsi progressivement devenu le principal aliment par lequel des acteurs hétérogènes, mais parfois amalgamés les uns aux autres, approvisionnent les marchés urbains. Or, une telle fonction revêt une dimension matérielle mais aussi éminemment morale du point de vue des populations : le prix du riz, ainsi que sa qualité, ses propriétés physiques et son goût font communément l'objet de récriminations où l'évocation des difficultés quotidiennes s'entremêle étroitement avec l'invocation de ce qui n'est pas juste.

C'est aussi à travers ce prisme qu'il faut lire les vols de vivres commis pendant l'insurrection, ainsi que leur requalification rétrospective par les populations impliquées ou pas dans ces vols. Les regards portés sur le pillage de l'entrepôt géré par Catholic Relief Services sont à ce titre significatifs dans la mesure où un tel pillage semble particulièrement éloigné de toute considération morale : installée depuis 1962 au Burkina Faso pour y acheminer l'aide alimentaire en provenance des États-Unis¹⁰³, cette organisation n'apparaissait pas particulièrement liée au pouvoir de Blaise Compaoré ; les vivres dérobés étaient en outre destinés à être distribués gratuitement à des femmes enceintes et à des enfants dans le cadre de programmes nutritionnels. Il est certes possible que les pillards se soient mépris sur l'identité de l'entrepôt attaqué, même si la grande pancarte trônant à son entrée limitait la place pour le doute.



A la ZAD, devant l'entrepôt qui contenait le « riz du PAM »

¹⁰² E. Thompson, « The Moral Economy... », art. cité.

¹⁰³ V. Bonnacase, *La Pauvreté au Sahel. Du savoir colonial à la mesure internationale*, Paris, Karthala, 2011, p. 249.

Six mois plus tard, il n'est en tout cas pas rare, dans les rues de Ouagadougou, de percevoir une morale dans ce que l'on désigne souvent comme l'« affaire du riz du PAM », en amalgamant les vivres du Church Relief Services au riz du Programme alimentaire mondial – ce « riz du PAM » peut être compris dans ce contexte comme une expression générique désignant l'aide alimentaire internationale. On peut ainsi entendre que, « pour le riz du PAM, c'est normal parce que le PAM distribue du riz périmé¹⁰⁴ » ; ou encore que « c'est parce qu'il est récupéré par des commerçants qui le revendent au prix du marché¹⁰⁵ ». Derrière ces justifications se profilent des rumeurs récurrentes sur l'aide alimentaire, lesquelles étayaient l'idée d'un décalage fondamental entre sa fonction attendue et son fonctionnement effectif. C'est ce qui ressort de cet entretien réalisé avec cette personne qui, sans avoir participé au pillage de la ZAD, en comprend les ressorts :

« A la ZAD, c'est quel riz qui a été volé ? On dit que le riz qui a été volé, c'est les sacs du riz que les étrangers donnent pour donner aux enfants. Parce qu'il y a beaucoup de pays étrangers qui donne du riz gratuit au Burkina. Mais c'est parce que ce riz-là, il est pour des porte-noms. C'est quoi des porte-noms ? Ça veut dire que l'État a désigné des gens qui travaillent pour lui, non pas des civils. Ils ont le droit de quitter le pays, de prendre, de ramener, de vendre ici. Mais un civil n'a pas le droit de faire ça. Ce sont les gens qui ont le monopole. Eux-mêmes ils prennent le riz qu'on nous a donné, ils changent de sac et ils revendent. Et cher même. Est-ce que c'est normal ? Donc, ce riz des porte-noms c'est ça que les gens ont pris ? C'est ça qui s'est passé à la ZAD. Ils ont ramassé tout. Pour manger ou pour revendre ? Pour eux et pour revendre. C'est normal, si tu ramasses, tu gardes pour toi, et après tu peux avoir besoin d'argent pour les condiments, donc tu revends le reste. C'était cher ? Même pas : 2 500 F le sac¹⁰⁶. »

Dans cette histoire telle qu'elle est racontée, les voleurs sont parés d'une dimension morale, puisqu'ils se substituent aux acteurs officiellement chargés de la distribution de riz pour le mettre sur le marché à un prix accessible à tous. Une morale du vol en situation insurrectionnelle semble ainsi se structurer non pas seulement autour de la question de la propriété publique ou privée du bien, ni de l'identité du propriétaire, mais autour de la valeur du bien en lui-même, comme si le riz, quel qu'en soit le propriétaire, était d'abord perçu comme un bien commun, assigné à une fonction éminemment morale mais souvent pervertie.

APRÈS LE 31. RECONSTRUIRE, RACONTER, MUSÉIFIER : LES POLITIQUES DE LA TRACE

Si l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 a laissé derrière elle de nombreuses ruines, celles-ci ont elles-mêmes fait l'objet de différents traitements qui médiatisent la perception que l'on peut avoir aujourd'hui des événements : elles peuvent, par rapport à ces derniers, présenter un certain nombre d'écarts, ne serait-ce que par la survalorisation de certains pans de la réalité, tout en concourant à « créer un effet d'orthodoxie narrative », d'après l'expression d'Alain Dewerpe¹⁰⁷. Six mois après l'insurrection, certaines des ruines restaient en effet à l'état de ruines tout en étant visitées par des personnes désireuses de voir de leurs yeux « ce qu'il s'est passé », tandis que d'autres avaient disparu et laissé la place à de nouveaux bâtiments. En cela, le traitement des ruines s'inscrit dans une politique de la trace, laquelle demande à être lue à travers ce qu'elle dit, mais aussi à travers ce qu'elle ne dit pas : c'est en évoquant trois formes de cette politique que je voudrais finir.

¹⁰⁴ Entretien avec B., agente de nettoyage dans une ONG, 33 ans, Ouagadougou, 29 mars 2015.

¹⁰⁵ Entretien avec M., employé d'une boutique, 31 ans, Ouagadougou, 30 mars 2015.

¹⁰⁶ Entretien avec B., gérant d'un kiosque, 44 ans, Ouagadougou, 30 mars 2015.

¹⁰⁷ A. Dewerpe, *Charonne... op. cit.*, p. 606.

La première réside dans l'oblitération, quand la trace devient absence de trace – ce qu'Ayal Weizman nomme la « destruction de la destruction » selon une « rhétorique de la double négation¹⁰⁸ ». Si la majorité des bâtiments attaqués lors des journées des 30 et 31 octobre sont toujours en ruine six mois après l'insurrection, certains ont déjà été reconstruits. Alors que la reconstruction peut parler de l'aptitude de certaines des personnes ou institutions attaquées pendant l'insurrection à reprendre leur place dans l'espace public, la persistance de la ruine peut, a contrario, parler d'une impossibilité en la matière, mais aussi d'une volonté des nouvelles autorités de conserver une visibilité d'une partie de ce qui s'est passé durant les journées insurrectionnelles. Il n'est à ce titre pas anodin que la plupart des lieux directement associés à l'ancien pouvoir, tels que l'Assemblée nationale ou la mairie de Bobo-Dioulasso, ou encore les domiciles de l'entourage familial de Blaise Compaoré, restent toujours en ruine. Ce n'est en revanche pas le cas d'un certain nombre d'entrepôts attaqués ou de la plupart des maisons appartenant à ces grands commerçants qui, bien que dénués de fonctions officielles au sein du régime renversé, n'en avaient pas moins une place importante dans l'économie politique du pouvoir, place qu'ils ont pour la plupart gardée dans la nouvelle configuration. Ainsi, à Bobo-Dioulasso, les maisons principales de Barro Djanguinaba et de Mamou Doukouré ont été rapidement reconstruites, à tel point qu'il est impossible à leur vue d'imaginer qu'elles aient pu être l'objet de la vindicte populaire quelques mois plus tôt.



A Bobo-Dioulasso, chez Mamou Doukouré



... et chez Barro Djanguinaba

A Bobo-Dioulasso, de manière plus générale, la majorité des bâtiments publics attaqués en 2014, mais une minorité de bâtiments privés, sont demeurés en ruine. Ainsi que l'explique une journaliste burkinabè :

« Parmi les domiciles privés brûlés, on peut citer ceux de Mamou Doukouré, femme d'affaires et de son fils Adama Doukouré, et aussi de El Hadji Djanguinaba Barro... Quelques mois après l'insurrection, ce sont d'autres bijoux qui sont sortis de terre. Plus belle et bien construite qu'avant leur incendie, des propriétaires sont allés jusqu'à changer le modèle architectural de leurs maisons. [...] Tous les domiciles ont été rénovés sauf ceux de Salia Sanou [l'ancien maire de Bobo-Dioulasso], la maison de Chantal Compaoré à Bobo 2010, le pied-à-terre de Blaise Compaoré à Lafiabougou, la cité présidentielle, la villa de François Compaoré et celle de Soungalo Apollinaire Ouattara [l'ancien président de l'Assemblée nationale] qui gardent toujours les traces intactes de l'insurrection d'octobre 2014¹⁰⁹. »

¹⁰⁸ E. Weizman, *The Least of All Possible Evils...*, op. cit., p. 145.

¹⁰⁹ B. Kindo, « An I de l'insurrection. A quand la réhabilitation des édifices publics de Bobo-Dioulasso ? », *Lefaso.net*, 29 octobre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article67675>.

A Ouagadougou, si la plupart des bâtiments publics attaqués pendant l'insurrection sont restés en l'état, c'est aussi le cas d'un bon nombre d'habitations appartenant à des membres du CDP ou à l'entourage familial de Blaise Compaoré. La majeure partie des entrepôts attaqués, en revanche, ont été reconstruits et parfois rénovés, à tel point que nulle trace d'attaque n'y est désormais perceptible¹¹⁰. Entre conservation et destruction de la ruine, il peut en outre y avoir des moyens termes. Ainsi, au domicile d'Assami Kouanda, ancien secrétaire national du CDP, ce qu'il reste de la maison est toujours abandonné, mais l'un des battants du portail d'entrée, qui avait été arraché, a été remplacé. Sur la droite, un écriteau indiquant « en cas de vole [sic], faites appel au "17" » porte la trace d'une volonté de restauration de l'ordre social, laquelle s'est rapidement manifestée au lendemain de l'insurrection par le nouveau « gouvernement de transition », dans laquelle l'armée occupe une place importante¹¹¹.



A Ouagadougou, chez Assami Kouanda



« En cas de vole, faites appel au "17" »

Cette restauration partielle des bâtiments détruits pendant l'insurrection fait que les ruines, aujourd'hui, expriment de cet événement autant de choses qu'elles n'en cachent. Alors qu'en décembre 2015 les élections présidentielles ont porté au pouvoir un président partiellement issu du régime déchu¹¹², il importe de lier cette première forme de la politique de la trace à une volonté de circonscrire rétrospectivement l'objet de la colère populaire. En s'attaquant à des symboles du pouvoir politique, mais aussi aux domiciles de grands commerçants et à des entrepôts de vivres, les insurgés de 2014 ont fait bien plus que de contester le maintien de Blaise Compaoré au pouvoir. Aujourd'hui, c'est pourtant cet aspect-là de l'insurrection que les ruines racontent essentiellement, en occultant la mise en cause d'une économie politique de la domination qui, par-delà le changement de régime, semble s'être globalement maintenue.

Une deuxième forme de politique de la trace, s'inscrivant davantage dans ce que Jean-François Bayart a analysé sous les termes de « modes populaires d'action politique¹¹³ », réside dans les histoires que les ruines véhiculent, tant chez les auteurs d'actes de destruction que chez leurs victimes ou leurs spectateurs ;

¹¹⁰ Mes dernières observations, à Ouagadougou comme à Bobo-Dioulasso, datent de mars 2016.

¹¹¹ « Traque des biens pillés les 30 et 31 octobre derniers. Incompréhension entre populations et forces de l'ordre », *Le Pays*, 12 novembre 2014. Au lendemain de l'insurrection, un militaire, Yacouba Isaac Zida, se proclame chef de l'Etat, avant qu'un ancien diplomate, Michel Kafando n'accède au poste de « président de la transition » le 17 novembre 2014. Yacouba Issac Zida est alors nommé Premier ministre, poste qu'il conserve jusqu'aux élections présidentielles initialement prévues en octobre 2015, mais finalement tenues en décembre 2015 après une tentative de putsch fromentée par des membres du régiment de sécurité présidentielle. Voir R. Banégas, « Putsch et politique de la rue au Burkina Faso... », art. cité.

¹¹² Les élections présidentielles de décembre 2015 sont remportées par Roch Kaboré. Celui-ci a été Premier ministre de 1994 à 1996, président de l'Assemblée nationale de 2002 à 2012 et président du CDP de 2003 à 2012. C'est en janvier 2014, soit dix mois avant l'insurrection, qu'il démissionne du CDP pour créer son propre parti et devenir l'un des ténors de l'opposition.

¹¹³ J.-F. Bayart, *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979, pp. 256-276 ; « Le politique par le bas. Questions de méthode », *Politique africaine*, 1, 1981, pp. 53- 82 ; « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, 35 (3), 1985, pp. 343-373.

ces histoires, souvent entremêlées les unes aux autres, montrent également, ainsi que l'exprime Alain Dewerpe, en quoi l'insurgé peut être « autant acteur qu'agi, interprète autant que sujet passif d'une interprétation qui lui est après coup suggérée ou dictée¹¹⁴ ». Je voudrais raconter ici une histoire – ou plutôt plusieurs, car il en existe de multiples versions. La scène se passe à Bobo-Dioulasso, dans la zone industrielle, devant un garage de la société de transport Socotrad, que dirige Mamou Doukouré, l'une des personnes les plus riches de la ville. Le sol porte encore des traces de feu et, parmi les choses qui ont été brûlées à cet endroit-là au moment de l'insurrection, il y a des sacs contenant des billets de banque.

On raconte beaucoup de choses, à Bobo-Dioulasso, sur ces billets de banque. Pour certains, il s'agissait de billets de 10 000 francs CFA dont les assaillants n'ont pas voulu et qu'ils ont décidé de brûler, dès lors que c'était de l'argent détourné et thésaurisé¹¹⁵. Pour d'autres, il s'agissait également de sacs de billets de 10 000 francs CFA, mais les personnes qui les ont brûlés pensaient qu'ils contenaient des papiers : quand ils se sont aperçus de leur méprise, il était trop tard. Pour d'autres, il ne s'agissait que de billets de 500 francs et pour d'autres encore, ces billets de 500 francs étaient usagés¹¹⁶. Cette dernière version (de loin la plus vraisemblable, d'autant que les anciens billets de 500 francs CFA ont effectivement été retirés du marché et remplacés par des pièces en 2004) est celle que donne le gérant du garage attaqué le 31 octobre :

« On avait un stock de vieux billets de 500 francs pour la monnaie. On avait essayé de les changer au moment de leur retrait du marché mais on s'y était pris trop tard. Ils sont restés dans un magasin qui n'avait pas été ouvert depuis des mois. Les gens qui sont venus ont découvert ça et ont vu que c'était des vieux billets. Ils ont sorti les billets et les ont brûlés devant la porte. [...] C'était le 31 vers 10 heures¹¹⁷. »



La Socotrad à Bobo-Dioulasso, là où des billets ont été brûlés

Cette multiplicité d'histoires qui se superposent sur un même événement initial traduit un conflit normatif autour de ce que doit être une insurrection. Pour certains, le vol n'y a que peu de place, il agite des groupes d'individus dont l'action n'a rien de politique et il y a quelque chose de beau à imaginer

¹¹⁴ A. Dewerpe, *Charonne...*, op. cit., p. 36.

¹¹⁵ Cela évoque également une posture populaire critique à l'égard de l'argent qui ne circule pas parce que physiquement retenu par les élites, ainsi que l'ont analysé Jane Guyer, Kabiru Salami et Olusanya Akinlade dans le cadre de leur terrain nigérian : « “Kò s'ówó” : il n'y a pas d'argent ! », *Politique africaine*, 124, 2011, pp. 43-64.

¹¹⁶ Entretiens collectifs réalisés dans plusieurs grins de Koko, Bobo-Dioulasso, 3-6 avril 2015.

¹¹⁷ Entretien avec D., gérant du garage de la Socotrad, Bobo-Dioulasso, 4 avril 2015.

des personnes qui, en dépit de leur relative pauvreté, choisissent de brûler des biens mal acquis, jusqu'à des billets de banque de 10 000 francs. Le vol est alors rejeté à la marge du mouvement insurrectionnel et, au-delà, de l'expression du politique. Pour d'autres, le vol peut contenir une dimension insurrectionnelle, surtout lorsqu'il permet à des personnes démunies d'accéder à des denrées de première nécessité dans un contexte où les autorités n'assurent plus leurs responsabilités nourricières : pareille optique, qui suppose une « éthique de la subsistance » (telle qu'a pu la théoriser, sous un mode contractuel, James Scott¹¹⁸), paraît assez répandue aujourd'hui dans les rues de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Pour d'autres encore, le vol peut être partie intégrante d'une insurrection, y compris quand il n'est pas motivé par une question de survie et qu'il débouche sur la revente à des fins de profit : il participe finalement à une mise en cause profonde de l'ordre politique et économique qui régit une société, même si cette mise en cause ne dure pas au-delà du temps insurrectionnel.

Une troisième forme de politique de la trace réside dans la muséification : pour l'heure, elle concerne principalement les ruines du domicile de François Compaoré à Ouagadougou, même si une dynamique similaire, quoique plus encadrée par les autorités, est à l'œuvre sur les ruines de l'Assemblée nationale¹¹⁹. La « maison de François » est en effet devenue un lieu de mémoire de l'insurrection et reçoit à ce titre de nombreuses visites – « jusqu'à cent par jour et même plus le week-end », précise l'un de ses guides¹²⁰. Celui-ci, qui n'avait aucune affiliation politique, syndicale ou associative avant l'insurrection, explique s'être porté volontaire dans le service d'ordre du chef de file de l'opposition politique le 30 octobre¹²¹, puis avoir participé à la prise de la maison de François Compaoré le 31. Le 5 novembre 2014, il crée avec quelques amis, autour de cette maison, une « Association de vendeurs de documents et d'images » (Avedi) ; six mois plus tard, l'Avedi compte dix guides, dont l'activité principale est de faire visiter la « maison de François¹²² ».

Ces lieux sont désormais ceux d'une mise en récit de l'insurrection, mais aussi du pouvoir auquel celle-ci s'est attaquée. Des affiches présentent les activités sous-terraines de François Compaoré, en particulier toutes celles qui se rattachent au *wak*¹²³ : on y voit des photographies de crânes humains, de restes d'animaux, ou encore d'une femme buvant le sang d'une personne albinos, photographies qui visent à montrer en quoi le frère du président, en plus de gérer en sous-main un certain nombre de transactions politiques et économiques, s'adonnait aussi à des transactions avec les forces occultes. On y voit également des fresques peintes par plusieurs artistes et de nombreuses inscriptions : certaines, stylisées, clament que « le fleuve du crocodile est vide » ou que « Jésus est plus fort que [ses] fétiches » ; d'autres, surajoutées sur les précédentes, sont des graffitis écrits plus hâtivement au crayon ou à la craie : on peut ainsi lire « va te faire foutre », « François, le diable t'attend en enfer » ou, encore, « fils de pute ». Comme je demande au guide si ces dernières inscriptions font partie des œuvres de commémoration, il répond : « ça c'est les pèlerins qui laissent leur signature¹²⁴ ».

¹¹⁸ J. Scott, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Londres, Yale University Press, 1976.

¹¹⁹ « Audience du président de l'Assemblée nationale : bientôt un musée pour sauvegarder le message du peuple souverain », Ouagadougou, 10 février 2016, <http://www.assembleenationale.bf/spip.php?article91>.

¹²⁰ Entretien avec S., guide à la maison de François, environ 30 ans, Ouagadougou, 28 mars 2015.

¹²¹ Ce statut de chef de file de l'opposition politique, défini par la loi du 14 avril 2009, est attribué au « premier responsable du parti de l'opposition ayant le plus grand nombre d'élus à l'Assemblée nationale ». En octobre 2014, il s'agit de Zéphirin Diabré, président de l'Union pour le progrès et le changement.

¹²² Entretien avec S., guide à la maison de François, environ 30 ans, Ouagadougou, 28 mars 2015.

¹²³ Ce néologisme apparu au Burkina Faso dans les années 1980 désigne, de manière assez générale, les pratiques occultes liées à des croyances magico-religieuses, telles que la sorcellerie et le maraboutage. Loin de relever d'une « tradition africaine » supposément figée, ces pratiques sont aujourd'hui communément analysées comme participant à la « modernité ». Voir P. Geschiere, « Sorcellerie et modernité : retour sur une étrange complicité », *Politique africaine*, 79, 2000, pp. 17-32 ; A. Bieri et S. Froidevaux, « Dieu, le président et le wak. À propos de certains phénomènes "magico-religieux" au Burkina Faso », dans M. Hilgers et J. Mazzochetti, *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2010, pp. 67-85.

¹²⁴ Entretien avec S., guide à la maison de François, environ 30 ans, Ouagadougou, 28 mars 2015.



Guides, fresques et inscriptions à la « maison de François »

La « maison de François » montre finalement en quoi les ruines d'une insurrection peuvent être à la fois porteuses d'un avant (par les restes de ce qui a été attaqué), d'un pendant (par les stigmates de l'attaque) et d'un après (par le traitement et les recouvrements successifs dont ces stigmates font l'objet). Elle a aussi ceci d'intéressant qu'elle continue, jusqu'à présent, d'engranger des traces hétérogènes qui se juxtaposent les unes sur les autres, sans que l'insurrection ne donne lieu à une scénarisation officielle. Cela ne veut pas dire qu'il faille interpréter ce phénomène comme un processus de muséification populaire dont le pouvoir institutionnel serait absent : celui-ci est bien présent, ne serait-ce qu'en laissant faire les choses. Cela signifie juste que l'espace des significations attribuées à l'insurrection par ses différents acteurs et spectateurs demeure encore ouvert, malgré les forces qui poussent à en restreindre le sens. Les ruines de l'insurrection burkinabè, plutôt que de constituer les restes figés d'un passé révolu – ce qu'elles peuvent aussi devenir –, apparaissent ainsi comme un champ de luttes encore vivant.

QUATRE POINTS POUR CONCLURE CETTE DÉAMBULATION PARMIS DES RUINES...

Premièrement, je voudrais, très simplement, insister sur ce qui fut pour moi une surprise : le fait qu'il y ait eu, au cours de ces journées insurrectionnelles, des violences ciblées contre des ministres, des députés et des membres du CDP a été assez vite connu¹²⁵, mais j'ignorais qu'elles s'étaient à ce point exercées, de la part de foules assez nombreuses, à l'encontre d'entrepreneurs privés, indexés parmi les principaux détenteurs du pouvoir économique tout en étant confondus avec l'État. C'est un phénomène assez rare

¹²⁵ Cette idée de « violence ciblée sur les symboles de l'État et les pontes du régime » a rapidement circulé par voie de presse papier ou en ligne.

pour être mis en exergue : lors des précédents grands moments de violence collective qu'a connus le Burkina Faso ces dernières années, les cibles avaient été tout autres – les petites boutiques pour les militaires et les commissariats pour les étudiants lors des émeutes de 2011 ; des services ministériels et de douanes, ainsi que les feux rouges et les panneaux de signalisation pour les émeutiers de 2008¹²⁶. En 2014, ce ne sont pas seulement des symboles de l'État qui ont été visés ni les seuls biens de particuliers, mais aussi des lieux et des personnes incarnant l'entremêlement du public et du privé, au point que l'un et l'autre se confondent parfois jusque dans la manière de les désigner¹²⁷. Cela n'a duré que peu de temps mais, pendant quelques jours, c'est finalement, au-delà-même du président Compaoré, le fonctionnement même du pouvoir, dans ses fondements tout à la fois politiques et économiques, qui a été brutalement mis à mal dans la rue.

Cette remarque en amène une deuxième sur le caractère éphémère d'une telle contestation. Beaucoup de journalistes, de témoins étrangers et même de protagonistes ont loué le caractère extrêmement « propre » et « responsable » d'une insurrection qui a fait « très peu de morts » – expression qui, tout en touchant à une réalité essentielle, reste problématique tant on sait que l'émotion collective suscitée par des morts tient souvent bien plus à la valeur qu'on leur attribue qu'à leur nombre¹²⁸. Cette propreté a d'ailleurs revêtu un caractère littéral puisque, le 1^{er} novembre, le Balai citoyen et les partis de l'opposition ont invité les Burkinabè à sortir dans la rue pour nettoyer ce qui avait été endommagé durant les deux jours précédents, comme pour mettre un terme à ce qui avait été un moment de totale imprévisibilité et d'incapacité à anticiper le comportement des acteurs¹²⁹. Or, qui dit « responsabilité » ou « propreté » dit aussi regard normatif sur ce que doit être une insurrection et, éventuellement, sur ce qu'elle doit avoir, au final, de pas trop chamboulant pour l'ordre qui lui préexistait. Pendant ces deux journées, beaucoup de choses se sont passées et auraient même pu continuer à se passer avant d'être maîtrisées par les nouvelles autorités en exercice : la « propreté » demande en cela à être lue, non pas comme une qualité intrinsèque de l'insurrection ou de ses protagonistes, mais davantage comme une réalité coproduite par des dispositifs de pouvoir, parmi lesquels l'armée, qui s'est installée au centre du processus de transition postinsurrectionnel, mais aussi les organisations depositaires de la protestation légitime, qui ont rejeté aux marges de la contestation et traité sous le mode de l'accident certaines expressions violentes de la colère¹³⁰.

Le troisième point concerne le rapport à la violence des manifestants et, plus généralement, ce qui semble s'être joué dans les actes de vol et de destruction dont je me suis attaché, via leurs traces, à raconter l'histoire. De ces actes, j'ai voulu mettre en valeur différentes rationalités, notamment une *rationalité spatiale*, quand vols et destructions apparaissent liées à la localisation des cibles ainsi qu'aux dispositions, elles-mêmes étroitement liées l'une à l'autre, des manifestants et des forces de l'ordre ; une *rationalité tenant au statut de la cible* et à celui de son propriétaire – et notamment à ce qui lie ce dernier à un « pouvoir » dont les manifestants peuvent avoir une acceptation plus ou moins extensive ; une *rationalité tenant au bien en lui-même* et à la valeur que celui-ci peut revêtir, indépendamment du statut de son propriétaire. Au final, pas plus qu'on ne peut dénier toute rationalité à ces actes de violence, on ne peut les unifier à l'aune d'une même rationalité :

¹²⁶ M. Hilgers et A. Loada, « Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire... », art. cité.

¹²⁷ B. Hibou, *La Bureaucratisation du monde...*, op. cit., p. 23.

¹²⁸ J. Butler, *Frames of War. When is Life Grievable ?*, Brooklyn, Verso, 2009 ; voir aussi ce qu'Alain Dewerpe écrit de la propension de « faire de certains morts des grands morts et d'autres pas » (*Charonne...*, op. cit., p. 426).

¹²⁹ « Après la lutte, le nettoyage », *Le Pays*, 3 novembre 2014 ; « Samedi 1^{er} novembre 2014. Opération mana mana à Ouagadougou », *L'Observateur*, 3 novembre 2014. Ce brouillage des repères empêchant d'anticiper sur le comportement des acteurs est l'un des éléments importants de l'analyse que propose Michel Dobry des crises politiques. Voir M. Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, op. cit.

¹³⁰ Vols et destruction ont été officiellement condamnés ou regrettés par la plupart des partis et des organisations impliqués dans la contestation face à Blaise Compaoré. Voir par exemple « Situation nationale. Le MBDHP condamne les actes de pillages », *Le Pays*, 5 novembre 2014 ; « Saccages et pillages des 30 et 31 octobre à Bobo. Le Balai citoyen décline toute responsabilité », *Le Pays*, 13 novembre 2014.

j'ai au contraire voulu montrer la multiplicité de significations qu'ont revêtue ces actes et la manière dont ces significations se sont juxtaposées et parfois affrontées selon les individus. Mais j'ai aussi voulu montrer que le rapport à la violence ne se résumait pas à une alternative opposant l'implication d'un côté et le refus de l'autre : entre l'un et l'autre de ces deux pôles se déploient de multiples degrés d'engagement, depuis la pratique plus ou moins forte de la violence à sa compréhension plus ou moins partielle en passant par les différentes expressions de solidarité – croire sans pratiquer – que l'on peut manifester par sa simple présence dans des lieux de violences que l'on ne commet pas soi-même.

Le quatrième point tient en l'« usage des ruines » – d'après l'expression de Jean-Yves Jouannais¹³¹ – tel qu'il a pu se manifester six mois après l'insurrection, entre abandon, préservation, muséification, effacement ou reconstruction. Ainsi que le suggère Winfried Sebald, ce traitement inégal de la ruine va de pair avec une reconsidération sélective de la réalité : il engage à faire la part entre ce qui doit être considéré comme partie intégrante de l'événement (ici l'insurrection, chez Sebald la guerre¹³²) et ce qui doit être rejeté à sa marge ; il invite tout autant à se focaliser sur certains attributs du régime tombé qu'il convient désormais de rejeter, en l'occurrence ceux qui ont fait l'objet d'actes de destruction restés visibles dans l'espace urbain ; mais il incite en même temps à occulter d'autres attributs qui, bien qu'ayant également fait l'objet d'une colère populaire au moment de l'insurrection, n'en laissent plus paraître aucune trace à la suite d'un processus de « destruction de la destruction¹³³ ». Pareille occultation ne revêt pas que des enjeux relatifs au passé et à sa justification morale, comme s'il s'agissait seulement de faire le tri entre les « mauvaises » et les « bonnes » destructions, afin de ne retenir que les dernières pour écrire la belle histoire d'une révolution. Elle revêt également un enjeu éminemment pratique dans l'exercice présent et futur du pouvoir, alors que certains des attributs du régime déchu ont survécu à sa chute.

¹³¹ J.-Y. Jouannais, *L'Usage des ruines. Portraits obsessionnels*, Paris, Gallimard, 2012.

¹³² W. G. Sebald, *De la destruction...*, op. cit., pp. 20 et suiv.

¹³³ E. Weizman, *The Least of All Possible Evils...*, op. cit., p. 145.

Ce que les ruines racontent d'une insurrection. Morales du vol et de la violence durant les journées insurrectionnelles des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso

Résumé

Cet article revient sur les journées insurrectionnelles des 30 et 31 décembre 2014 qui ont précipité la chute de Blaise Compaoré au Burkina Faso, à travers les ruines matérielles qu'elles ont laissées dans l'espace urbain. Il vise à décrire précisément la violence de rue en lien avec son traitement politique et policier, à interroger les différentes morales dont cette violence est porteuse du point de vue des insurgés et à questionner ses mises en récit sélectives et rétrospectives, tant par ses protagonistes que par les autorités issues du renversement de régime. Cette déambulation parmi les ruines d'une insurrection invite à analyser les représentations populaires du pouvoir politique et économique sous le prisme de ce qui a été cassé ; elle engage également à explorer la pluralité des rationalités qui se révèlent dans la violence en situation insurrectionnelle ; elle amène enfin à réfléchir à l'usage des ruines et à la manière dont ces dernières peuvent s'insérer dans des politiques de la trace.

What ruins say of an uprising. The morality of violence and lootings during the 30 and 31 October 2014 Uprising in Burkina Faso

Abstract

This article looks back at the insurrectionary days of 30 and 31 December 2014 that precipitated the fall of Blaise Compaoré in Burkina Faso, through the material traces they left behind in the urban space. It aims at describing precisely street violence in connection with the ways it was handled politically, as well as by the police, questioning the morality that this violence conveys from the insurgents' perspective and exploring the ways in which it is narrated, not only by its protagonists but also by the new authorities who emerged after the insurrection. This wandering among the ruins invites to analyse the popular representations of political and economic power through the prism of what has been broken; it also calls to explore the plurality of rationalities that are revealed through insurrectionary violence; it finally leads to reflect on the political use of ruins and on how these can be inserted into politics of memory.

Mots clés

Burkina Faso ; insurrection ; morales de la violence ; ruines ; politiques de la trace ; vol ; violence de rue.

Keywords

Burkina Faso ; street violence ; looting ; morals of violence ; ruins ; politics of memory ; uprising.